
**La France et l'Asie :
l'ébauche d'un « pivot » à la française ?**

Hadrienne Terres

Avril 2015

L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901).

Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale.

Avec son antenne de Bruxelles (Ifri-Bruxelles), l'Ifri s'impose comme un des rares think tanks français à se positionner au cœur même du débat européen.

*Les opinions exprimées dans ce texte
n'engagent que la responsabilité de l'auteur.*

ISBN : 978-2-36567-372-3
© Tous droits réservés, Ifri, 2015

Ifri
27 rue de la Procession
75740 Paris Cedex 15 – FRANCE
Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00
Fax : +33 (0)1 40 61 60 60
Email : accueil@ifri.org

Ifri-Bruxelles
Rue Marie-Thérèse, 21
1000 – Bruxelles – BELGIQUE
Tél. : +32 (0)2 238 51 10
Fax : +32 (0)2 238 51 15
Email : bruxelles@ifri.org

Site Internet : ifri.org

Centre Asie Ifri

L'Asie est aujourd'hui le théâtre d'enjeux multiples : économiques, politiques et de sécurité. L'objectif du Centre Asie est d'offrir un éclairage approfondi, une aide à la décision et un lieu de dialogue autour de ces grands enjeux, par ses travaux, les partenariats qu'il a établis avec les grands centres de recherche internationaux et les manifestations qu'il organise en synergie avec l'ensemble des équipes de l'Ifri.

Les travaux du Centre sont publiés dans *La Lettre du Centre Asie* et *Asie.Visions* ainsi que dans des publications académiques extérieures. Par leurs interventions dans les médias et leurs participations régulières à des colloques et séminaires, les chercheurs du Centre Asie s'insèrent dans le débat national et international sur les questions asiatiques.

Asie.Visions

Asie.Visions est une collection électronique consacrée aux problématiques asiatiques. Rédigé par des experts français et internationaux, *Asie.Visions* traite de l'ensemble des thématiques économiques, stratégiques et politiques. L'objectif d'*Asie.Visions* est de contribuer à l'enrichissement du débat public et à une meilleure appréhension des enjeux asiatiques. *Asie.Visions* est publié en français et en anglais.

Dernières publications

Alice EKMAN, Céline PAJON, « Nationalism in China and Japan and implications for the bilateral relations », *Asie.Visions*, n° 74, mars 2015.

Bénédicte BRAC de la PERRIERE, « La question religieuse dans la Birmanie en transition », *Asie.Visions*, n° 73, novembre 2014.

Hikaru HIRANUMA, « Japan's Energy Policy in a Post-3/11 World: Juggling Safety, Sustainability and Economics », *Asie.Visions*, n° 72, septembre 2014.

David BENAZERAF, « Soft Power chinois en Afrique : Renforcer les intérêts de la Chine au nom de l'amitié sino-africaine », *Asie.Visions*, n° 71, septembre 2014

Alice EKMAN, Céline PAJON, « Nationalismes en Chine et au Japon et implications pour les relations bilatérales », *Asie.Visions*, n° 70, juillet 2014.

Résumé

À l'instar des États-Unis, la France a, elle aussi, engagé un « pivot » vers l'Asie. Il se décline en deux axes principaux : la recherche de nouveaux débouchés commerciaux d'une part, la diversification et l'approfondissement des partenariats stratégiques de l'autre. Ces deux axes s'entrelacent dans une vision globale cherchant à assurer à la France une place stratégique en Asie-Pacifique.

Pendant longtemps, l'Asie a été considérée comme un moyen de faire valoir l'engagement français en faveur d'un système international multipolaire, et non comme un enjeu stratégique en soi. L'Asie n'a d'ailleurs généralement pas été perçue en tant qu'ensemble régional, et seuls les « grands » pays asiatiques ont intéressé le Général de Gaulle et ses successeurs. Pourtant, la croissance économique de la région et les processus d'intégration régionale ont permis à l'Asie de s'affirmer comme pôle structurant des relations internationales.

L'importance et la multiplicité des enjeux posés par l'émergence de l'Asie sur la scène internationale en font un élément essentiel pour la politique étrangère de la France. L'idée du « pivot » cherche à reconnaître cette évolution. Cependant, contrairement au *rebalancing* américain, le « pivot » français ne s'accompagne pas d'un redéploiement militaire dans la région. La France n'a pas opéré de désengagement de son « pré carré » au profit d'une nouvelle politique asiatique. Les enjeux du « pivot » français vers l'Asie sont d'abord économiques. L'activisme diplomatique déployé dans la région sert les objectifs de la diplomatie économique et doit être appréhendé dans un cadre plus large : celui de la réadaptation du réseau diplomatique français au contexte géopolitique mondial.

Les discours officiels qui relaient le terme de « pivot » comme nouvel axe de politique étrangère française, cherchant à investir un continent auparavant négligé, doivent être mis en perspective. La politique asiatique de François Hollande ne marque pas de réelle rupture avec le passé, et les moyens déployés à son service ne permettront sans doute pas à la France de devenir un réel acteur sur la scène asiatique. En outre, parler de « pivot » vers l'Asie lorsque les contraintes budgétaires limitent les capacités de projection de la France peut paraître inadéquat. Malgré des discours volontaristes présentant d'ambitieux objectifs, l'avenir de la politique étrangère française en Asie apparaît finalement bien incertain.

Sommaire

Introduction	4
LA PRÉSIDENTE HOLLANDE : UNE RUPTURE DANS LA POLITIQUE ASIATIQUE DE LA FRANCE ?	7
L'intérêt de la France pour l'Asie n'a cessé de croître depuis la fin de la guerre froide	7
La présidence de François Hollande fait preuve d'un regain d'intérêt pour l'Asie	10
Cet intérêt renouvelé doit cependant être envisagé dans un cadre plus large	15
LE « PIVOT » FRANÇAIS VERS L'ASIE RÉPOND AVANT TOUT À UN ENJEU ÉCONOMIQUE	20
La présence économique française en Asie : une présence marginale ?	20
L'Asie correspond ainsi à une priorité absolue dans le cadre de la diplomatie économique	22
DES ENJEUX STRATÉGIQUES NON PRIORITAIRES, MAIS PRÉSENTS DANS L'IDÉE DE « PIVOT »	28
Les intérêts de défense et de sécurité français en Asie	28
La France en Asie : un exportateur d'armes plutôt qu'un acteur de la sécurité régionale	34
LA FRANCE A-T-ELLE LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR PESER EN ASIE ?	37
Un décalage entre ambitions et moyens ?	37
Quel avenir pour la politique asiatique de la France ?	40
CONCLUSION	43
ANNEXES	46

Introduction

« La France a, elle aussi, engagé un “pivot”. Non par effet de mode, mais parce que la France veut être présente là où se construit le monde de demain. Or l’Asie-Pacifique sera de façon évidente au cœur du ¹xxi^e siècle. » C’est au siège de l’Association des Nations d’Asie du Sud-Est (ASEAN) que s’exprime ainsi Laurent Fabius en août 2013. Souhaitant « marquer l’importance majeure que constituent pour la France l’ASEAN et les pays qui la composent », le ministre des Affaires étrangères se réfère explicitement à la ligne stratégique tracée par les États-Unis. La politique de « pivot » ou encore de « rééquilibrage » (*rebalancing*) vers l’Asie-Pacifique annoncée en novembre 2011 par ces derniers cherche à approfondir leur implication diplomatique, économique et militaire dans la région. Derrière ces termes se dessinent un renforcement des partenariats bilatéraux, ainsi que des déploiements supplémentaires d’hommes et de matériel militaire².

Si l’emploi du terme « pivot » pour désigner la politique française en Asie peut surprendre, il illustre néanmoins la volonté d’être plus présent dans la région. Le « pivot » français se décline en deux axes principaux : la recherche de nouveaux débouchés commerciaux d’une part, la diversification et l’approfondissement des partenariats stratégiques de l’autre³. Indissociables aux yeux de certains, ces deux axes s’entrelacent dans une vision globale cherchant à assurer à la France une place stratégique de choix en Asie-Pacifique. Soutenue par un rythme de visites officielles historique

Hadrienne Terres a été collaboratrice au Centre Asie de l’Ifri de septembre 2014 à mars 2015.

Mention de remerciement : Je souhaiterais remercier chaleureusement les personnes m’ayant permis de réaliser cette étude. Cette dernière s’appuie en effet sur plusieurs entretiens auprès des représentants des ministères français (ministère de la Défense, ministère des Affaires étrangères), des diplomates asiatiques et des chercheurs. Le « pivot » français vers l’Asie étant récent, il existe assez peu de littérature scientifique sur ce sujet. Je souhaiterais également remercier tout particulièrement l’équipe du Centre Asie de l’Ifri, sans laquelle cet article n’aurait pas vu le jour.

¹ Discours de Laurent Fabius au siège de l’ASEAN, Jakarta, 2 août 2013.

² Corentin Brustlein, « La nouvelle posture militaire américaine en Asie », *Politique étrangère*, n° 2/2013.

³ François Godement, « France’s “pivot” to Asia », *Policy Brief*, European Council on Foreign Relations, 2014.

dans la région, cette volonté ne s'apparente-t-elle pas à une simple utopie ? La France ne s'est en effet jamais distinguée par une politique asiatique ambitieuse, et ce malgré une présence historique (Indochine) et géographique (à travers ses territoires d'outre-mer) dans la région. Fermement engagée sur ce que l'on a appelé son « pré carré »⁴, à savoir les relations avec les anciennes colonies africaines et la construction européenne, la politique étrangère française a longtemps méconnu l'Asie, considérée comme une région lointaine dont les intérêts n'étaient que peu liés à ceux de l'hexagone.

La politique asiatique de la France apparaît de ce fait comme une politique « en pointillés⁵ » ou encore « en zigzag », sans cohérence d'ensemble ni inscription temporelle de long terme. La politique étrangère des gouvernements successifs à l'égard de l'Asie depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, et plus particulièrement depuis la fin de la Guerre d'Indochine, doit en effet être placée dans le contexte plus large du positionnement international de la France. Pendant longtemps, l'Asie est considérée comme un moyen de faire valoir l'engagement français en faveur d'un système international multipolaire, et non comme un enjeu stratégique en soi. La construction européenne et la politique de voisinage, notamment africaine, restent les priorités de la politique étrangère française tout au long du xx^e siècle. L'Asie n'est d'ailleurs pas considérée en tant qu'ensemble régional, et seuls les « grands » pays asiatiques intéressent le Général de Gaulle et ses successeurs. Suivant exclusivement une logique bilatérale, Georges Pompidou amorce un dialogue économique avec la Chine quand Valéry Giscard d'Estaing engage des relations politiques avec l'Inde.

Pourtant, la croissance économique de la région et les processus d'intégration régionale ont permis à l'Asie de s'affirmer comme pôle structurant des relations internationales. Dès le milieu des années 1980, son poids économique croissant attire investisseurs et entreprises, d'abord vers le Japon, puis vers les « dragons » bientôt suivis des « tigres » asiatiques, et enfin vers les deux « géants » démographiques que représentent la Chine et l'Inde. En 1999, la décision d'élargir le G8 au G20 confère aux pays de la région une nouvelle place dans la coopération internationale. Parallèlement, des instances de concertation et de dialogue multilatérales voient le jour, à l'instar de l'APEC (Coopération économique pour l'Asie-Pacifique) en 1989 ou de l'ASEM (Dialogue Asie-Europe) en 1996.

Le XXI^e siècle apparaît ainsi à certains comme « le siècle asiatique⁶ ». Toutefois, l'Asie ne saurait représenter un acteur homogène, et la montée en puissance de certains pays asiatiques

⁴ Philippe Moreau Defarges, « Penser la politique étrangère et la France », *Politique étrangère*, n° 2/1984.

⁵ François Godement, « Une politique française pour l'Asie-Pacifique ? », *Politique étrangère*, n° 4/1995.

⁶ « The Asian Century: What International Norms and Practices? », conférence organisée par le Centre Asie de l'IFRI, Paris, 12 septembre 2014.

pose également d'importantes questions de sécurité. Les tensions autour des îles des mers de Chine méridionale et orientale, la course aux armements et le regain nationaliste observés dans la région font craindre une exacerbation des antagonismes sur fond de revendications territoriales. Par ailleurs, on compte dans la région quatre puissances nucléaires (la Chine, l'Inde, le Pakistan et la Corée du Nord) dont trois non-signataires du Traité sur la non-prolifération (TNP). Les désaccords historiques et les reliquats de la guerre froide alimentent une rhétorique belliqueuse qui, dans un tel contexte, ne peut qu'inquiéter. Selon un chercheur, l'Asie ne peut par conséquent être considérée autrement que comme enjeu stratégique, incarnant le seul continent où une guerre dite « classique », c'est-à-dire interétatique, peut éclater⁷.

L'importance et la multiplicité des enjeux posés par l'émergence de l'Asie sur la scène internationale en font un élément essentiel pour la politique étrangère de la France. François Hollande l'avait souligné lors de son discours aux Ambassadeurs en août 2014, et deux rapports parlementaires récents en précisent les enjeux⁸. L'idée du « pivot » cherche à reconnaître cette évolution. Cependant, contrairement au *rebalancing* américain, le « pivot » français ne s'accompagne pas d'un redéploiement militaire dans la région. La France n'a pas opéré de désengagement de son « pré carré » au profit d'une nouvelle politique asiatique. Les enjeux du « pivot » français vers l'Asie sont en effet d'abord économiques. L'activisme diplomatique déployé dans la région sert les objectifs de la diplomatie économique engagée par Laurent Fabius et doit être appréhendé dans un cadre plus large : celui de la réadaptation du réseau diplomatique français au contexte géopolitique mondial⁹.

Si les discours officiels relaient le terme de « pivot » comme nouvel axe de politique étrangère française, cherchant à investir un continent auparavant négligé, ils doivent être mis en perspective. La politique asiatique de François Hollande ne marque pas de réelle rupture avec le passé, et les moyens déployés à son service ne permettront sans doute pas à la France de devenir un réel acteur sur la scène asiatique. En outre, parler de « pivot » vers l'Asie lorsque les contraintes budgétaires limitent les capacités de projection de la France peut paraître inadéquat. Malgré des discours volontaristes présentant d'ambitieux objectifs, l'avenir de la politique étrangère française en Asie apparaît finalement bien incertain.

⁷ Entretien avec Monsieur A, chercheur, Paris, novembre 2014.

⁸ Discours d'ouverture de la Conférence des ambassadeurs, François Hollande, Paris, août 2014 ; « Reprendre pied en Asie du Sud-Est », rapport d'information, Sénat, juillet 2014, et « Les émergents d'Asie du Sud-Est », rapport d'information, Assemblée nationale, février 2015.

⁹ Entretien avec Laurent Fabius, « La France dans la bataille de la diplomatie économique », *Géoéconomie*, n° 2/2013.

La présidence Hollande : une rupture dans la politique asiatique de la France ?

L'intérêt de la France pour l'Asie n'a cessé de croître depuis la fin de la guerre froide

L'ensemble régional asiatique : un enjeu de politique étrangère après la guerre froide

La conception gaulliste de la France a posé les jalons de la politique étrangère française jusqu'à la chute de l'Union soviétique. Refusant la partition du monde en deux blocs distincts constitués autour des États-Unis et de l'URSS, le Général de Gaulle mène une politique dite de grande puissance, cherchant à imposer une logique de « troisième voie » et réfutant un monde qui serait bipolaire. Les actions diplomatiques menées alors envers les pays asiatiques sont à interpréter dans ce contexte. Le soutien de Charles de Gaulle au mouvement des non-alignés, la reconnaissance de la Chine en janvier 1964, le discours de Phnom Penh en 1966 ou encore le retrait de la France de la commission d'armistice de Panmunjom (Corée) au moment où elle quittait le commandement intégré de l'OTAN sont autant d'illustrations de cette volonté d'affirmation de la souveraineté nationale et de recherche d'indépendance, notamment par rapport aux États-Unis. Il faudra ainsi attendre la fin de la guerre froide pour que la France définisse une politique asiatique qui ne soit pas exclusivement bilatérale.

Dès 1971, l'Ambassadeur Henri Froment-Meurice appelle de ses vœux une politique asiatique plus engagée et une diversification de l'approche régionale, rappelant que la Chine et l'Indochine ne résument pas à elles seules toute l'Asie¹⁰. Toutefois, malgré la place singulière dont la France a bénéficié lors des accords de Paris sur le Cambodge en 1991, elle a raté l'occasion de lancer une politique asiatique. La position française se banalise après 1991, les pays occidentaux renouant avec le Vietnam et établissant des liens avec le Cambodge. Une première inflexion de la politique étrangère vers l'Asie est notable en 1993-1994. Les discours officiels insistent alors sur le

¹⁰ Henri Froment-Meurice, « La France en Asie », *Preuves*, n° 5/1971.

potentiel économique de la région. Édouard Balladur, chef du gouvernement, déclare vouloir faire de l'Asie la « nouvelle frontière de la diplomatie française¹¹ ».

La présidence Chirac : un nouveau volontarisme dans la politique asiatique de la France

L'élection de Jacques Chirac confirme cette inflexion : l'Asie est officiellement placée au cœur des préoccupations françaises en matière de politique étrangère. Il s'agit d'accroître les parts de marché de la France dans les pays émergents, d'instaurer les bases d'un dialogue pérenne et d'affirmer l'existence d'un monde multipolaire encouragé par la France. Les deux initiatives les plus marquantes de cette époque sont la normalisation des relations franco-chinoises en janvier 1994, relations ayant été mises à mal par le massacre de Tiananmen en 1989 et par la vente des frégates françaises à Taiwan en 1991, et le lancement du premier sommet Europe-Asie (ASEM) en mars 1996. Tant l'ASEM que le regain de visites officielles dans la région et la mise en place de partenariats globaux témoignent d'un nouveau volontarisme français dans sa politique asiatique. L'instauration d'un dialogue politique avec le Japon, délaissé par la présidence Mitterrand, la politique d'assistance régionale dans le Pacifique Sud et la reprise du dialogue avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande à la fin des essais nucléaires dans le Pacifique participent de cet effort. Ainsi, l'Asie n'est plus, depuis la présidence de Jacques Chirac, un « parent pauvre » de la diplomatie française¹².

Considérant l'Asie comme un nouveau centre de gravité géostratégique¹³, Nicolas Sarkozy cherche à poursuivre la politique asiatique de son prédécesseur. Le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2008 accorde une place primordiale à l'Asie et appelle à un engagement français croissant dans la région¹⁴. Des partenariats stratégiques sont alors signés avec le Kazakhstan (juin 2008), l'Indonésie (juillet 2011) et l'Australie (janvier 2012). Les enjeux économiques liés à la croissance de l'Asie sont déjà soulignés. En 2010, le « Document d'orientation et de coopération » signé avec le Cambodge cherche à accompagner la croissance économique du pays et la création d'emplois par la promotion des investissements privés français¹⁵. D'autres initiatives peuvent être notées : en 2010, une ambassade de plein exercice est ouverte au Kirghizstan, le Premier ministre François Fillon effectue la première

¹¹ Dorient René, « Un septennat de politique asiatique : quel bilan pour la France ? », *Politique étrangère*, n° 1/2002.

¹² *Ibid.*

¹³ Discours de Nicolas Sarkozy sur la défense et la sécurité nationale, Paris, 17 juin 2008.

¹⁴ Disponible à l'adresse : <www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000341/0000.pdf>.

¹⁵ Site du ministère des Affaires étrangères, « Dossiers pays », *La France et le Cambodge*.

visite officielle d'un chef de gouvernement français au Vietnam (novembre 2009), et Alain Juppé est le premier ministre des Affaires étrangères à se rendre en Birmanie (janvier 2012).

La politique asiatique de la France : entre méandres et faux pas

Malgré ce que l'on a appelé le « tropisme asiatique » de Jacques Chirac, les relations franco-asiatiques n'ont pas été exemptes de tensions. La politique bilatérale axée sur quelques « grands » pays asiatiques menée alors par la France néglige les pays d'Asie du Sud-Est, qui regrettent la rareté des visites françaises¹⁶. Par ailleurs, l'élection de Jacques Chirac a été suivie d'une crise des relations avec plusieurs partenaires de la région, la reprise des essais nucléaires dans le Pacifique étant unanimement condamnée en Asie.

Le quinquennat de Nicolas Sarkozy a quant à lui créé chez les partenaires asiatiques de la France « le sentiment de ne pas être pris en compte par Paris¹⁷ ». L'activisme dispersé déployé par l'ancien président de la République manquait de lisibilité¹⁸, et une méconnaissance des cultures asiatiques avait froissé certains interlocuteurs, notamment le Japon dont Nicolas Sarkozy avait moqué le sport national¹⁹. Les autorités japonaises regrettent l'éloignement croissant entre Paris et Tokyo, et l'Inde s'offusque du voyage du Président en janvier 2008, qui ne dure que 37 heures²⁰. En outre, la rencontre avec le Dalaï-Lama en décembre 2008 en Pologne a été mal perçue par les autorités chinoises et a entraîné ce qu'un diplomate français décrit au *Monde* comme « deux années de purgatoire ». Ensuite, la « relation ne s'est jamais vraiment rétablie²¹ ».

Tant Jacques Chirac que Nicolas Sarkozy portaient une volonté d'expansion en Asie. Toutefois, il manquait un cadre d'action clair et défini à la politique asiatique de la France pour que cette volonté puisse s'exprimer de façon lisible pour les pays de la région.

¹⁶ Dorient René, 2002, *op. cit.*

¹⁷ Olivier Guillard, « L'Asie, grande négligée de la politique étrangère du président Sarkozy ? », *Revue internationale et stratégique*, n° 77, 2010.

¹⁸ Entretien avec Monsieur A, chercheur, Paris, novembre 2014.

¹⁹ Entretien avec Monsieur B, diplomate, Paris, décembre 2014.

²⁰ Olivier Guillard cité par Rémi Duchemin dans « Hollande se tourne vers l'Asie », *Europe 1*, novembre 2012.

²¹ Natalie Nougayrède, « Le tournant délicat de la France vers l'Asie », *Le Monde*, octobre 2012.

La présidence de François Hollande fait preuve d'un regain d'intérêt pour l'Asie

Une accélération du nombre de visites officielles en Asie

Le « pivot » français vers l'Asie est d'abord diplomatique²². L'évolution par rapport au quinquennat précédent est sensible : 33 visites gouvernementales ont été organisées entre mai 2012 et novembre 2013, contre 13 les deux années précédentes²³. De même, alors que sous la présidence de Jacques Chirac (1995-2001), on compte deux visites du Premier ministre en Asie et neuf du ministre des Affaires étrangères²⁴, en trois ans sous François Hollande, elles sont respectivement au nombre de huit et de vingt-deux.

Un « rééquilibrage intra-asiatique » de la Chine vers l'ensemble des pays asiatiques

Le « pivot » français vers l'Asie s'exprime également dans le choix des pays visités. La volonté affirmée par le président de la République est de considérer l'ensemble des pays asiatiques et de n'en écarter aucun²⁵. Cette volonté se démarque de la ligne habituelle de la politique étrangère française, qui a tendance à favoriser les échanges avec les « grands » pays asiatiques, à l'instar de la Chine. Tout en considérant cette dernière comme un partenaire essentiel pour la France, Paris cherche à encourager l'approfondissement des liens bilatéraux avec l'Inde, le Japon, la Corée, l'Indonésie, Singapour, le Vietnam et l'Australie, tout en explorant les possibilités de niches de marché aux Philippines ou encore au Laos. On assiste ainsi à un « rééquilibrage » de la Chine vers les autres pays d'Asie²⁶. Une attention particulière est portée à l'Indonésie, pays au grand potentiel jusqu'alors sous-estimé²⁷.

Jean-Marc Ayrault a de fait consacré sa première visite hors Union Européenne à l'Asie du Sud-Est, cinq mois après sa nomination comme Premier ministre. Aucun dirigeant français ne s'était rendu à Singapour depuis Jacques Chirac en 2005, et aucun aux Philippines depuis l'indépendance du pays en 1946. D'autres visites symboliques peuvent également être notées. François Hollande s'est rendu au neuvième sommet de l'ASEM à Vientiane en 2012 quand ses homologues Angela Merkel et David Cameron n'y étaient pas, et sa

²² Discours de Laurent Fabius au siège de l'ASEAN, Jakarta, 2 août 2013.

²³ François Godement, 2014, *op. cit.*

²⁴ Dorient René, 2002, *op. cit.*

²⁵ Discours d'ouverture de la Conférence des ambassadeurs, François Hollande, Paris, août 2014.

²⁶ Entretien avec Monsieur C, diplomate, Paris, novembre 2014.

²⁷ « Les émergents d'Asie du Sud-Est », rapport d'information, Assemblée nationale, février 2015.

visite en Australie en marge du Sommet du G20 en novembre 2014 a constitué une première historique, de même que les visites de Laurent Fabius en Ouzbékistan (mars 2013), au siège de l'ASEAN (août 2013) et en Mongolie (octobre 2013).

Visites officielles en Asie : état des lieux (15 mai 2012 - 15 mars 2015)

Ministre de la défense	Ministre des Affaires étrangères	Premier ministre	Président de la République	
Mai 2012 (1j) Juin 2012 (2j) Juillet 2012 (2j)	25 mai 2012		25 mai 2012	Afghanistan
	18 et 19 novembre 2014		18 et 19 novembre 2014 (visite d'État)	Australie
		Jean-Marc Ayrault (03 février 2013)		Cambodge
	Juillet 2012 (2j) ; Avril 2013 (2j) Septembre 2013 (1j) Février 2014 (4j) Mai 2014 (3j) ; Octobre 2014 (2j) Janvier 2015 (3j)	Jean-Marc Ayrault (décembre 2013, 5j) Manuel Valls (janvier 2015, 3j)	25 et 26 avril 2013 (visite d'État)	Chine
		Jean-Marc Ayrault (25 juillet 2013)		Corée du Sud
Juillet 2013 (3j)	30 juin-1er juillet 2014 5 février 2015		14 et 15 février 2013 (visite d'État)	Inde
	2 août 2013			Indonésie
Juillet 2014 (2j) Mars 2015 (3j)	7 et 8 juillet 2012 ; 7 mai 2013 4 et 5 octobre 2014 Mars 2015 (3j)		6-8 juin 2013 (visite d'État)	Japon
Juillet 2012 (2j)	1er mars 2013		5 et 6 décembre 2014	Kazakhstan
	5 novembre 2012		5 novembre 2012 (sommet ASEM)	Laos
Novembre 2014 (2j)		Jean-Marc Ayrault (juillet 2013, 2j)		Malaisie
	25 et 26 octobre 2013			Mongolie
Juillet 2012 (2j)	2 mars 2013			Ouzbékistan
	26 et 27 février 2015	Jean-Marc Ayrault (octobre 2012, 3j)	26 et 27 février 2015	Philippines
Juin 2012 (1j) Mai-Juin 2013 (3j) Juin 2014 (2j)		Jean-Marc Ayrault (octobre 2012, 2j)		Singapour
		Jean-Marc Ayrault (février 2013, 2j)		Thaïlande
	3-5 août 2013			Vietnam

Source : Compilation de l'auteur selon le site du ministère des Affaires étrangères et les sites des ambassades concernées par les déplacements.

Visites officielles en Asie : état des lieux (15 mai 2012 - 15 mars 2015)

Autres ministres et ministres délégués			
2014/2015	2013	2012	
Ministre de l'Économie (février, 2j) Secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur (juillet, 3j) Ministre des Finances (septembre, 2j)	Ministre déléguée chargée des PME (mars, 3j) Ministre délégué aux Anciens combattants (novembre, 3j)		Australie
	Ministre délégué au Développement (mars, 4j) Ministre du Commerce extérieur (juillet, 2j) Ministre de la Culture (décembre, 2j)		Birmanie
	Ministre déléguée à la Francophonie (fév, 1j) Ministre de la Culture (décembre, 2j)		Cambodge
Ministre de la Réforme de l'État (janvier, 7j) Secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur (avril, 4j) Ministre de l'Agriculture (mai, 2j) Secrétaire d'État au Commerce extérieur (octobre, 3j) Secrétaire d'État chargé des Transports (novembre, 4j)	Ministre de l'Économie et Ministre du Commerce extérieur (janvier, 2j) Ministre déléguée chargée des PME (mars, 2j) Ministre de l'Économie (avril, 2j) Ministre délégué à l'Agroalimentaire (mai, 2j) Ministre de la Culture (juin, 2j) Ministre de l'Économie (novembre, 2j)	Ministre déléguée chargée des Français de l'étranger (octobre, 5j) Ministre déléguée à la Francophonie (décembre, 3j)	Chine
Ministre de l'Économie (novembre, 2j)	Ministre de l'Enseignement (février, 3j) Ministre déléguée chargée des PME (mars, 3j) Ministre délégué aux Anciens combattants, Ministre déléguée chargée des PME, Ministre de l'Enseignement, Ministre déléguée chargée des Français de l'étranger (25 juillet)		Corée du Sud
	Ministre des Droits des femmes (octobre, 4j)	Ministre de l'Écologie (oct, 4j)	Inde
	Ministre du Commerce extérieur (juin, 2j)		Indonésie
Ministre de l'Économie (février, 1j) Ministre des Sports (mars, 3j) Ministre de l'Économie (novembre, 2j) Ministre des Finances (janvier 2015, 3j) Secrétaire d'État chargée du Développement et de la Francophonie (mars 2015, 5j)	Ministre déléguée chargée des PME (mars, 4j) Ministre délégué au Développement (juin, 3j) Ministre de l'Enseignement supérieur (octobre, 3j)	Ministre de l'Écologie (septembre, 3j) Ministre de l'Enseignement supérieur (octobre, 3j)	Japon
	Ministre déléguée à la Francophonie (oct, 2j)		Laos
	Ministre délégué aux Anciens combattants (mars, 2j) Ministre du Commerce extérieur (juin, 1j) Ministre du Commerce extérieur, Ministre déléguée chargée des PME, Ministre déléguée chargée des Français de l'étranger (juillet, 2j)		Malaisie
Secrétaire d'État au Commerce extérieur (décembre, 3j)	Ministre délégué à l'Agroalimentaire (juillet, 2j)		Mongolie

Ministre de l'écologie, Secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie (février 2015, 2j)		Ministre du Commerce extérieur et Ministre déléguée chargée des Français de l'étranger (octobre, 3j)	Philippines
Ministre des Finances (janvier 2015, 1j)		Ministre du Commerce extérieur et Ministre déléguée chargée des Français de l'étranger (octobre, 2j)	Singapour
	Ministre du Commerce extérieur et Ministre déléguée à la Francophonie (février, 2j) Ministre délégué chargé des Transports (mai, 4j) Ministre déléguée à la Francophonie (oct, 3j)		Thaïlande
Secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur (juillet, 3j)	Ministre du Commerce extérieur (avril, 2j) Ministre déléguée à la Francophonie (oct, 1j)	Ministre du Travail (oct, 2j)	Vietnam

Source : Compilation de l'auteur selon le site du ministère des Affaires étrangères et les sites des ambassades concernées par les déplacements.

Un « pivot » visible pour les partenaires asiatiques de la France

« Nous avons incontestablement perçu un changement dans l'intérêt porté à l'Asie depuis l'élection de François Hollande²⁸. » Auparavant, l'impression donnée par la diplomatie française était celle d'une politique « sino-centrée ». La diversification de l'approche de la région est par conséquent bienvenue. Le voyage du Président au Laos pour le sommet de l'ASEM en novembre 2012 était un symbole clair : la politique asiatique de la France ne se réduit pas à la Chine. De fait, les seuls pays asiatiques à ne pas avoir reçu de visite de membres du gouvernement depuis mai 2012 sont Brunei et Timor-Leste.

François Hollande désire une politique asiatique lisible qui s'inscrive dans le long terme : les partenariats signés avec les pays asiatiques sont des canaux d'institutionnalisation des relations et de nombreux communiqués cherchent à assurer une meilleure information sur les relations franco-asiatiques. Le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Défense participent à cet effort, tous deux ayant publié des documents d'information sur la présence française en Asie²⁹.

²⁸ Entretien avec Madame A, diplomate, représentante d'un pays asiatique, Paris, novembre 2014.

²⁹ « La France en Asie-Océanie », ministère des Affaires étrangères, 2011, et « La France et la sécurité en Asie-Pacifique », ministère de la Défense, 2014.

La politique menée à l'égard de l'Asie depuis 2012 tranche avec celle des gouvernements précédents³⁰. Souhaitant marquer une certaine rupture avec les méthodes de son prédécesseur, le président de la République a consacré l'un de ses premiers voyages en Asie à l'Inde. Il a par ailleurs reconnu que le Japon n'avait pas reçu l'attention qu'il méritait ces dernières années, et cherche à redynamiser la relation bilatérale³¹. En ce qui concerne la Chine, l'accent est plutôt mis sur le thème de la réconciliation³². Cette dernière semble être en bonne voie³³. En outre, François Hollande attache une attention particulière au respect des coutumes des pays qui l'accueillent, portant par exemple les vêtements traditionnels de ses hôtes³⁴. Le « style Hollande » semble ainsi plus adapté au contexte asiatique que ne l'était celui de Nicolas Sarkozy.

Un approfondissement des relations de coopération

Dans un contexte où la montée en puissance de la Chine couplée à son effort de modernisation militaire inquiète ses voisins, ces derniers cherchent à renforcer leurs partenariats stratégiques et relations de défense. Aussi la France a-t-elle signé des partenariats stratégiques avec plusieurs pays de la région, dont Singapour (octobre 2012) et le Vietnam (septembre 2013). Le dialogue stratégique franco-japonais a quant à lui été rehaussé au niveau ministériel en janvier 2012.

Les domaines de coopération dépassent néanmoins la simple thématique sécuritaire. En ce qui concerne le Japon, Jean-Yves Le Drian a annoncé en janvier 2014 la création de deux forums de dialogue franco-japonais : l'un sur la coopération dans le domaine de la recherche sur les nanotechnologies, la robotique et la cyberdéfense ; l'autre sur la coopération industrielle (hélicoptères de nouvelle génération, drones sous-marins et propulsion sous-marine). Par ailleurs, un véritable effort est déployé pour diversifier les thèmes de concertation, en dehors du strict cadre bilatéral. Ainsi, le Japon et la Chine ont été prévenus en amont de l'intervention militaire française au Mali, et le massacre des ressortissants étrangers par AQMI en Algérie en janvier 2013 a donné lieu à des échanges entre Shinzo Abe et François Hollande sur la lutte contre le terrorisme. L'Élysée n'est pas le seul concerné par ces échanges, et les contacts s'intensifient entre les différentes instances ministérielles³⁵.

³⁰ Entretien avec Monsieur D, Ambassadeur en poste en Asie, décembre 2014.

³¹ Discours d'ouverture de la Conférence des ambassadeurs, François Hollande, Paris, août 2012.

³² Christophe Châtelot et Rémy Ourdan, « Laurent Fabius : la Syrie et l'Iran constituent la plus grande menace contre la paix », *Le Monde*, mai 2013.

³³ Alice Ekman, « Quelle importance la Chine accorde-t-elle à la France ? » *Le Monde*, avril 2013.

³⁴ Entretien avec Monsieur B, diplomate, Paris, décembre 2014.

³⁵ Entretien avec Monsieur B, diplomate, Paris, décembre 2014.

La participation française aux instances de coopération régionale en Asie

La France fait partie de structures de coopération régionale spécialisées sur les questions maritimes : *Indian Ocean Naval Symposium* et *Indian Ocean Rim Association* dans l'océan Indien ; *Central and South Pacific Coast Guard Forum* et *Western Pacific Naval Symposium* dans le Pacifique.

État fondateur avec les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande de la Commission du Pacifique Sud, devenue la Communauté du Pacifique en 1997 et acteur majeur de l'intégration dans le Pacifique, la France est, depuis le retrait du Royaume-Uni en 2004, le seul pays de l'Union européenne à en être membre.

La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont par ailleurs membres associés au Forum des îles du Pacifique depuis 2006, principale enceinte multilatérale de coopération en Océanie. Depuis 1989, la France participe au Dialogue Post-Forum, qui regroupe les pays bailleurs de fonds (États-Unis, Japon, Corée du Sud, Chine, Inde, Canada, Royaume-Uni) et les organisations internationales partenaires (UE, ASEAN, BAD).

En avril 1997, la France a été admise en qualité de membre associé au PECC (*Pacifique Economic Cooperation Council*, centre de ressources et d'évaluation de l'APEC) au titre de ses trois collectivités du Pacifique. Elle est par ailleurs à l'origine de la création en 1997 de la Fondation Europe-Asie (ASEF) basée à Singapour, seule structure permanente de l'ASEM. Le 13 janvier 2007, elle a adhéré au Traité d'amitié et de coopération (TAC) institutionnalisé par l'ASEAN en 1976.

Cet intérêt renouvelé doit cependant être envisagé dans un cadre plus large

Une stratégie d'adaptation du réseau diplomatique français au contexte géopolitique mondial

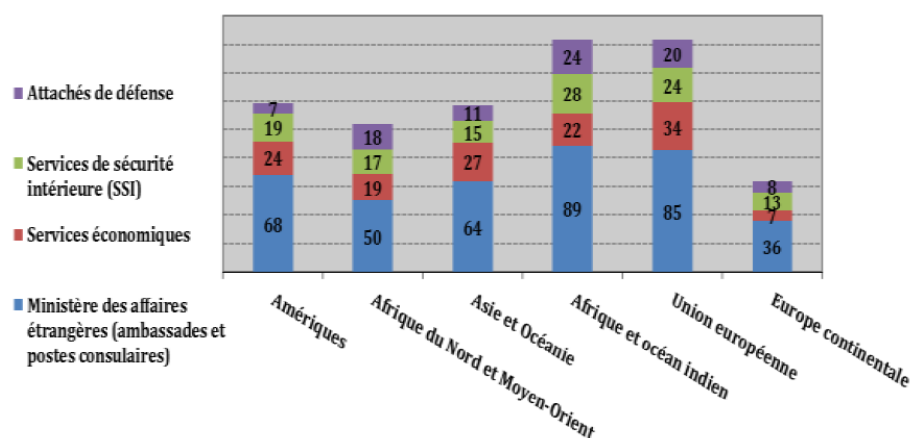
Le « pivot » diplomatique vers l'Asie doit être replacé dans un contexte plus large : celui de la volonté d'adapter le réseau diplomatique français au monde du XXI^e siècle. Cette idée est également présente dans le « pivot » américain : « Le pivot au sens propre, c'est le

rééquilibrage vers l'Asie, à la fois militaire et politique, mais c'est aussi le rééquilibrage vers les puissances émergentes en général³⁶. »

Selon Laurent Fabius, au moment « unipolaire » succédant à la guerre froide succède celui d'un « monde apolaire », plus fragmenté que structuré autour de centres. « Dans ce monde en recomposition, les principaux acteurs adoptent souvent une attitude attentiste. J'ai parlé d'une sorte de "vide stratégique". Il confère à la France, paradoxalement, des marges de manœuvre, car nous faisons partie des quelques pays capables de mener une véritable politique étrangère³⁷. » Ainsi, « notre diplomatie doit être davantage présente là où l'avenir se construit ». À cette fin, le ministre des Affaires étrangères a engagé un réaménagement du réseau diplomatique français, considéré comme trop modelé sur le monde d'hier³⁸.

Le redéploiement diplomatique observé vers l'Asie s'insère dans cette logique. Comme l'indique le rapport de la Cour des comptes sur l'évolution du réseau diplomatique depuis 2007 : « pour l'ensemble des réseaux du ministère, l'ajustement des effectifs et des formats s'est inscrit dans une évolution visant au rééquilibrage de la présence française en fonction des enjeux stratégiques³⁹ ». Ainsi, à une réduction des effectifs en Afrique (-14 %) et en Europe (-10 %), répond une présence croissante dans certains pays émergents, et donc vers l'Asie (+11 % en Chine, +14 % en Inde).

Nombre d'implantations par zone géographique des principaux réseaux ministériels (2013)



Source : Mission d'évaluation de l'organisation et du pilotage des réseaux à l'étranger, mission IGF-IGA, novembre 2013.

³⁶ Entretien de Justin Vaïsse par Frédérick Douzet, « Obama, le président du pivot », *Hérodote*, n° 2/2013.

³⁷ Entretien avec Laurent Fabius, « La France dans la bataille de la diplomatie économique », *op. cit.*

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Disponible à l'adresse : <www.ccomptes.fr/Publications/Publications/L-evolution-du-reseau-diplomatique-depuis-2007>.

Le réseau diplomatique français en Asie

25 ambassades, 14 consulats, le Bureau français de Taipei et le Bureau français de coopération en Corée du Nord constituent le réseau diplomatique français dans la région, premier parmi les pays européens. Il s'appuie sur un réseau de coopération culturelle formé par les alliances et instituts français. 41 établissements enseignent le français à un nombre croissant d'étudiants (+33 % de 2006 à 2011)⁴⁰.

Une réadaptation qui concerne l'ensemble des pays émergents, et non seulement les pays asiatiques

L'effort de réadaptation du réseau diplomatique français concerne l'ensemble des pays émergents, et non l'Asie en tant que telle. Cette dernière n'est d'ailleurs pas considérée comme ensemble régional dans le premier discours d'ouverture de la Conférence des ambassadeurs de François Hollande en août 2012, où l'Inde et la Chine ne sont mentionnées qu'en tant que BRICS, et les pays asiatiques qu'en tant que pays émergents.

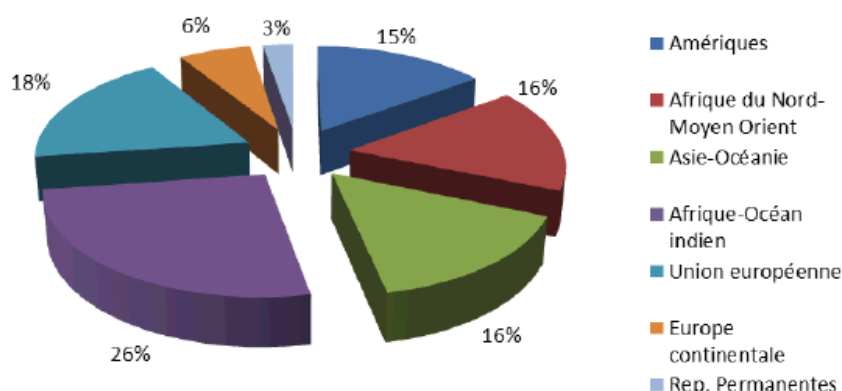
La diplomatie économique, si elle consacre l'Asie comme région prioritaire, est également dirigée vers l'ensemble des pays émergents. La nomination de sept « représentants spéciaux » suit l'objectif de dynamiser les relations économiques avec des pays considérés comme « clés ». Trois de ces pays sont asiatiques. Notons la nomination de Martine Aubry pour la Chine, avec une mission structurée autour de trois axes principaux (développement urbain durable, santé et agroalimentaire), celle de Paul Hermelin pour l'Inde et de Louis Schweitzer pour le Japon.

L'idée serait celle finalement d'un pivot « contraint », correspondant à une tendance de fond où l'importance croissante de l'Asie sur la scène internationale ferait logiquement remonter la région dans les priorités de politique étrangère française. L'importance des enjeux économiques et donc de l'Asie a ainsi été mise en évidence par deux facteurs : dans les années 1990 par l'envolée économique des pays asiatiques (période qui correspond à la définition d'une politique asiatique française), et en 2008 par la crise européenne⁴¹.

⁴⁰ « La France en Asie-Océanie », ministère des Affaires étrangères, 2011.

⁴¹ Entretien avec Monsieur A, chercheur, Paris, novembre 2014.

Répartition géographique des agents à l'étranger en 2012



Source : Site du ministère des Affaires étrangères.

L'Asie reste une priorité de second rang pour la France

Historiquement, l'Asie a davantage été considérée comme un potentiel pôle de puissance qui ferait contrepoids aux États-Unis que comme un acteur à part entière nécessitant la définition d'une politique globale et d'objectifs clairs à son égard. Dans l'ensemble des discours généraux de politique étrangère française depuis la fin de la guerre froide, l'Asie est mentionnée après l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient, et souvent comme illustration de la recherche d'un monde multipolaire.

Cette tendance à associer l'Asie à la volonté française de soutenir la multipolarité se vérifie encore aujourd'hui et trouve écho chez les partenaires asiatiques de la France⁴². Le discours de Phnom Penh reste une référence historique forte en Asie et sert la rhétorique française présentant le pays comme porteur d'une « troisième voie ». Le discours de Dominique de Villepin aux Nations Unies en 2003 a trouvé un écho favorable en Asie comme signe de démarcation par rapport au États-Unis, et l'engagement de la France en faveur d'une réforme du Conseil de sécurité de l'ONU s'inscrit dans cette logique. Dans son discours d'ouverture de la Conférence des ambassadeurs de 2012, François Hollande déclare : « La France est un pont entre les nations, y compris les émergentes, entre le Nord et le Sud, entre l'Orient et l'Occident. Notre pays est un acteur et un médiateur du dialogue entre les civilisations ».

Les priorités françaises en politique étrangère sont la lutte contre la crise économique que traverse l'Europe et la stabilisation de la situation en Afrique et au Moyen-Orient. C'est d'ailleurs la situation économique du pays qui a permis d'insuffler la dynamique nécessaire

⁴² Entretien avec Monsieur C, diplomate, Paris, novembre 2014.

aux changements institutionnels mis en œuvre depuis l'élection de François Hollande. Or, dans un contexte de réduction budgétaire, l'effort diplomatique français tend à se recentrer autour de ces priorités. L'Asie en fait partie dans le cadre de la diplomatie économique. En dehors de ce cadre, beaucoup sont ceux qui considèrent la région trop lointaine et les moyens insuffisants pour que l'on puisse y exercer une réelle influence⁴³.

⁴³ Entretien avec Monsieur E, chercheur, Paris, novembre 2014.

Le « pivot » français vers l'Asie répond avant tout à un enjeu économique

La présence économique française en Asie : une présence marginale ?

La présence économique française en Asie décroît

La présence économique française en Asie est marginale⁴⁴. Si la région est l'une des rares zones géographiques dans laquelle la part de marché en valeur de la France s'est maintenue entre 2000 et 2009, son niveau reste très modeste (1,5 % environ). Sur le temps long, on assiste en outre à son tassement régulier : 6,4 % en 1990, 3,9 % en 2009, 3,5 % en 2010⁴⁵. Si dès 1996 Jacques Chirac déclare vouloir tripler la part de marché de la France en Asie⁴⁶, l'objectif est loin d'avoir été atteint. À l'époque, la France compte pour 2 % des importations asiatiques. En 2012, elle ne compte plus que pour 1 %.

Exportations françaises de produits industriels (agroalimentaires inclus) vers l'Asie émergente

	Part des pays dans les exportations françaises vers le Monde		Part de marché de la France sur les marchés asiatiques		Intensité des exportations françaises	
	2000	2012	2000	2012	2000	2012
Chine	1,0%	3,7%	1,8%	1,9%	0,33	0,47
Corée Taiwan	1,5%	1,5%	1,9%	1,6%	0,35	0,41
Asie du Sud Est	1,6%	3,1%	1,6%	1,9%	0,30	0,47
Asie Sud	0,9%	1,3%	4,3%	1,9%	0,78	0,48
Asie émergente	5,0%	9,5%	2,0%	1,8%	0,36	0,46

Source : CHELEM – Cepii.

⁴⁴ « La France et l'Asie du Sud-Est : une présence peu visible, une influence marginale », in « Reprendre pied en Asie du Sud-Est », rapport d'information, Sénat, juillet 2014.

⁴⁵ « La France en Asie-Océanie », ministère des Affaires étrangères, 2011.

⁴⁶ Discours de Jacques Chirac, Singapour, 26 février 1996.

Le risque français est de « rater un tournant stratégique »

Le montant des exportations françaises en Asie du Sud-Est, où 1 500 entreprises françaises sont implantées, est comparable à celui vers la Chine (11 milliards d'euros). Cependant, mis à part les grandes entreprises telles Alstom ou Total, la présence française reste relativement marginale. La France était l'un des trois premiers partenaires commerciaux du Vietnam dans les années 1990. Vingt ans après, elle n'est même plus dans les 25 premiers rangs, et souffre de 2 milliards d'euros de déficit commercial⁴⁷.

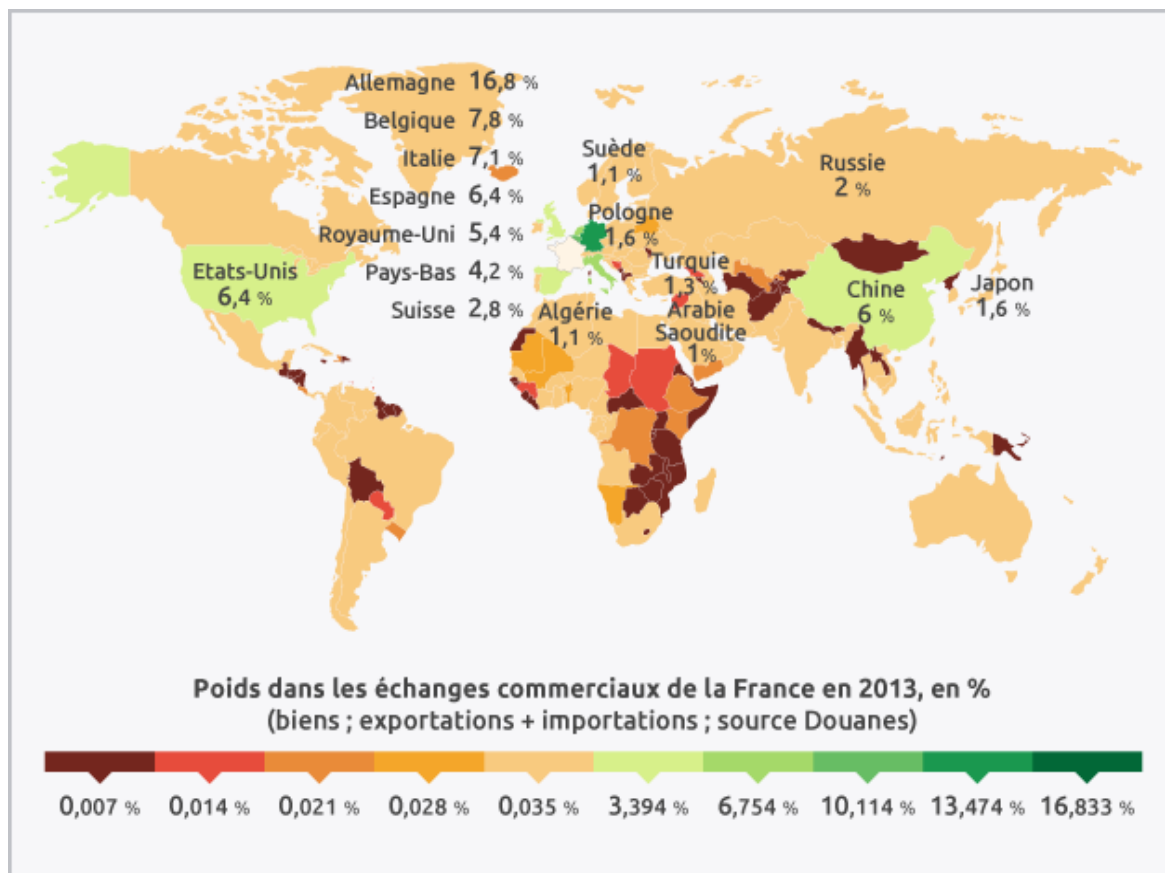
En Indonésie, la part de marché des entreprises françaises atteint 1 %, loin derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni. Lors de sa visite en juin 2013, la ministre du Commerce extérieur Nicole Bricq avait déclaré vouloir augmenter de moitié d'ici à 2015 les échanges commerciaux entre la France et l'Indonésie, qui s'élèvent actuellement à 3 milliards d'euros. À titre de comparaison, l'Allemagne compte presque doubler les siens dans la même période, pour les faire passer à près de 10 milliards d'euros.

L'enjeu est donc de taille. Le déficit commercial de la France avec la Chine s'élève à plus de 25 milliards d'euros et constitue le premier déficit commercial du pays. Le risque français est de « rater un tournant stratégique », de « sortir des radars dans une zone où l'intégration régionale toujours plus poussée sur le plan économique, autour de l'émergence chinoise, risque de se faire au détriment des Européens⁴⁸ ».

⁴⁷ « Reprendre pied en Asie du Sud-Est », rapport d'information, Sénat, juillet 2014.

⁴⁸ Jean-Louis Carrère, « La diplomatie économique, "nouvelle frontière" de la politique française », *Géoéconomie*, n° 3/2014.

**Les partenaires commerciaux de la France
et leur poids dans le total des échanges de biens (2013)**



Source : « La France et ses partenaires économiques, pays par pays »,
site du ministère des Affaires étrangères.

***L'Asie correspond ainsi à une priorité absolue
dans le cadre de la diplomatie économique***

**Le « pivot » français vers l'Asie répond
essentiellement à un enjeu économique**

Si le redéploiement diplomatique vers la région est l'expression la plus visible du « pivot » français en Asie, il ne doit pas masquer l'objectif principal de l'administration de François Hollande, qui est de « trouver des relais de croissance qui n'existent plus en Europe⁴⁹ ». Selon un fonctionnaire du ministère de l'Économie, la diplomatie économique signifie aller chercher la croissance où elle se trouve - c'est-à-dire en Asie. Cette dernière est ainsi la première région mentionnée par François Hollande lorsqu'il aborde les enjeux liés à la diplomatie

⁴⁹ Entretien avec Monsieur F, diplomate, Paris, janvier 2015.

économique : « D'abord l'Asie, là où la croissance est la plus forte⁵⁰. » C'est le sens du redéploiement diplomatique effectué dans la région⁵¹. L'Asie constitue en effet un enjeu capital pour la France sur les plans économiques, commerciaux et financiers. 57 % de la croissance des exportations françaises entre 2006 et 2011 y a été réalisée⁵².

Treize pays asiatiques ont ainsi été déclarés prioritaires pour les exportations françaises d'ici à 2022 : la Chine, l'Inde, le Japon, l'Indonésie, Singapour, la Corée du Sud, Hong Kong, la Malaisie, les Philippines, Taïwan, la Thaïlande et le Vietnam. L'objectif est de réinvestir l'Asie du Sud-Est, et notamment l'Indonésie, trop longtemps négligés⁵³. Par ailleurs, quatre pays de la région (le Japon, l'Australie, Singapour et Hong Kong) accueillent près de 80 % des implantations de filiales françaises en Asie⁵⁴ : l'enjeu est là aussi à la diversification. C'est le sens du redéploiement diplomatique dans la région : les contacts entre les entreprises présentes dans la délégation française et leurs homologues asiatiques s'intensifient, et à chaque visite correspond la signature de contrats.

⁵⁰ Discours d'ouverture de la Conférence des ambassadeurs, François Hollande, Paris, août 2014.

⁵¹ Entretien avec Monsieur F, diplomate, Paris, janvier 2015.

⁵² Site du ministère des Affaires étrangères, « Dossiers pays », *L'Asie*.

⁵³ « Fabius place l'Asie du Sud-Est au cœur de la conquête de l'Orient », *Nouvel Observateur*, août 2013.

⁵⁴ *Ibid.*

La diplomatie économique

L'objectif fixé par le François Hollande est de taille : retrouver d'ici 2017 l'équilibre de la balance commerciale française hors énergie (le déficit extérieur de la France est à ce jour de 60 milliards d'euros). Pour ce faire, l'ensemble des outils de l'État sont mobilisés, et donc le réseau diplomatique français⁵⁵. L'idée de se servir de ce dernier pour soutenir l'activité économique des entreprises françaises à l'étranger n'est pas nouvelle. Dès 1996, Jacques Chirac appelait les ambassadeurs à investir le champ économique⁵⁶. La dynamique est donc ancienne, mais les changements institutionnels qui lui sont liés sont mis en œuvre par François Hollande.

Chère à Laurent Fabius, la diplomatie économique est devenue un élément central de la politique étrangère de la France, et ce notamment depuis le remaniement ministériel d'avril 2014 qui a vu le commerce extérieur et le tourisme passer sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères. Elle s'articule autour de trois principaux objectifs : soutenir les entreprises françaises vers les marchés extérieurs, attirer des investissements étrangers créateurs d'emplois et développer le tourisme en France.

Le ministre des Affaires étrangères illustre l'aspect multiforme de son action en faveur de la diplomatie économique en ces termes : « Nous avons aujourd'hui 1,4 million de touristes chinois. Chacun d'entre eux dépense en moyenne 1 600 euros lorsqu'il est en France. On estime qu'il y aura dans les années qui viennent 200 millions de Chinois qui voyageront. Si nous passons de 1,4 à 5 millions, nous aurons réduit le déficit extérieur de la France de 10 %⁵⁷. »

Certains résultats peuvent lui être imputables

L'acquisition par New Delhi de 126 chasseurs français Rafale à Dassault pour un montant de dix milliards d'euros représente selon certains un exemple des contrats imputables à l'activisme diplomatique déployé en Asie. La visite de Jean-Marc Ayrault aux Philippines a été l'occasion de confirmer la vente de dix Airbus à la compagnie Philippines Airlines pour un montant de 2,5 milliards d'euros. À la visite de Xi Jinping à Paris en avril 2014 a correspondu la signature de 50 accords commerciaux d'une valeur de 18 milliards d'euros. La France est également partenaire avec le Japon pour la construction d'une centrale nucléaire en Turquie, et pourrait l'être pour un projet

⁵⁵ Allocution du président de la République à l'occasion de la Conférence des ambassadeurs, Paris, 27 août 2013.

⁵⁶ Discours d'ouverture de la Conférence des ambassadeurs, Jacques Chirac, Paris, 28 août 1996.

⁵⁷ Jean-Louis Carrère, 2014, *op. cit.*

semblable au Vietnam. Par ailleurs, des entreprises françaises ont remporté deux contrats gouvernementaux japonais, traditionnellement difficiles à obtenir pour les pays européens (avions Airbus et signalisation pour les lignes de chemins de fer, secteur auparavant fermé aux investisseurs étrangers)⁵⁸.

Les échanges commerciaux entre la France et l'ASEAN sont historiquement déficitaires. En 2013 cependant, l'excédent français sur la zone est de 2 milliards d'euros⁵⁹. Le déficit commercial avec le Japon s'est sensiblement réduit, et une amélioration du solde avec la Chine ne paraît plus fantasmatique⁶⁰. Selon un diplomate, il semble ainsi que « nous allions dans le bon sens⁶¹ ».

La rationalisation des outils de soutien aux entreprises va en outre permettre une plus grande lisibilité pour les partenaires commerciaux de la France. En effet, si les moyens de la diplomatie économique ne sont pas aussi réduits qu'on pourrait l'imaginer, avec 600 millions d'euros annuels alloués à l'internationalisation de l'économie française, le pays souffre d'une « hyper-institutionnalisation » en la matière⁶². Ainsi, les agences nationales telles que Ubifrance, les Chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger (CCIFE), l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) composent un paysage complexe, souvent redondant et peu lisible pour des investisseurs potentiels. L'éparpillement et la multiplicité des structures avaient d'ailleurs mené Jacques Videau à parler des organismes économiques français à l'étranger comme d'une « seconde fonction publique à l'international⁶³ ». La simplification mise à l'œuvre dans le cadre de la diplomatie économique est ainsi bienvenue.

⁵⁸ François Godement, 2014, *op. cit.*

⁵⁹ « Reprendre pied en Asie du Sud-Est », rapport d'information, Sénat, juillet 2014.

⁶⁰ Entretien avec Monsieur F, diplomate, Paris, janvier 2015.

⁶¹ *Ibid.*

⁶² Hélène Quenot-Suarez et Aline Leboeuf, « La politique africaine de la France sous François Hollande, renouvellement et impensé stratégique », étude de l'Ifri, novembre 2014.

⁶³ Jacques Videau, « L'indispensable réforme du commerce extérieur français en Asie », *Le Monde*, mai 1995.

Les outils de la diplomatie économique

Afin de « développer le « réflexe économique » de notre diplomatie⁶⁴ », différents outils ont été mis en place :

- Adoption d'un plan global d'action pour la diplomatie économique se traduisant par des objectifs et des indicateurs de suivi dans les plans d'action des ambassades
- Création d'un « conseil économique » réunissant autour de l'ambassadeur les principaux acteurs de l'économie française dans le pays concerné (service économique régional de l'Ambassade, représentant d'Ubifrance, acteurs des chambres de commerce et d'industrie ainsi que dirigeants d'entreprises françaises implantées dans la région)
- Création d'une direction des entreprises au sein du Quai d'Orsay chargée de faciliter les échanges entre acteurs économiques et diplomatie

Le ministère des Affaires étrangères a par ailleurs renforcé sa tutelle sur différentes agences qui dépendaient auparavant des ambassades : Business France, issu de la fusion d'Ubifrance et de l'Agence française des investissements internationaux (Afi), Atout France (tourisme), Campus France (étudiants étrangers) et France expertise internationale (développement).

Les résultats de la diplomatie économique restent néanmoins à nuancer

Il est encore tôt pour tenter de dégager un constat. Les résultats concrets du « pivot » en termes d'investissements asiatiques en France et d'exportations françaises en Asie sont difficilement mesurables. Par ailleurs, les outils mis en place par le ministère des Affaires étrangères dans le cadre de la diplomatie économique n'apporteront pas, selon certains observateurs, de changement significatif⁶⁵.

La présence économique française dans la région décroît, et à nos concurrents traditionnels dans la zone (États-Unis) se substituent des concurrents asiatiques (Corée). Les succès commerciaux de la France dans la région sont par ailleurs majoritairement imputables à Airbus, sans lequel l'amélioration du solde commercial français serait moindre. Le manque de continuité des acteurs français, et notamment des diplomates qui changent de poste tous les trois ou quatre ans,

⁶⁴ Entretien avec Laurent Fabius, « La France dans la bataille de la diplomatie économique », *op. cit.*

⁶⁵ Entretien avec Monsieur G, représentant du ministère de la Défense, Paris, février 2015.

ainsi qu'une certaine méconnaissance de la région posent problème en Asie où la permanence des interlocuteurs est primordiale⁶⁶.

En outre, le poids de la France en Asie et l'intérêt qu'on lui porte est limité par sa faible présence économique. Dès la Conférence des ambassadeurs en poste dans le Sud-Est asiatique de mars 1972, il est noté qu'aucune influence politique ne peut durablement se maintenir si elle ne s'appuie pas sur une présence économique. À cet égard, les participants admettent que les relations commerciales existant entre la France et les pays de l'ASEAN sont traditionnellement insuffisantes, et concluent qu'il est indispensable d'accroître la présence économique française dans la région afin de remédier à « une distorsion dangereuse entre le rôle politico-moral que l'on souhaite nous voir jouer et la place économique et commerciale que nous occupons⁶⁷ ».

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ Kenichi Fujisaku, « La politique asiatique de la France après de Gaulle (1969-1972) : une approche multilatérale en rupture avec la politique de grande puissance », *Relations internationales*, n° 2/2008.

Des enjeux stratégiques non prioritaires, mais présents dans l'idée de « pivot »

Les intérêts de défense et de sécurité français en Asie

L'Asie n'est pas une zone prioritaire pour la France en termes de défense et de sécurité

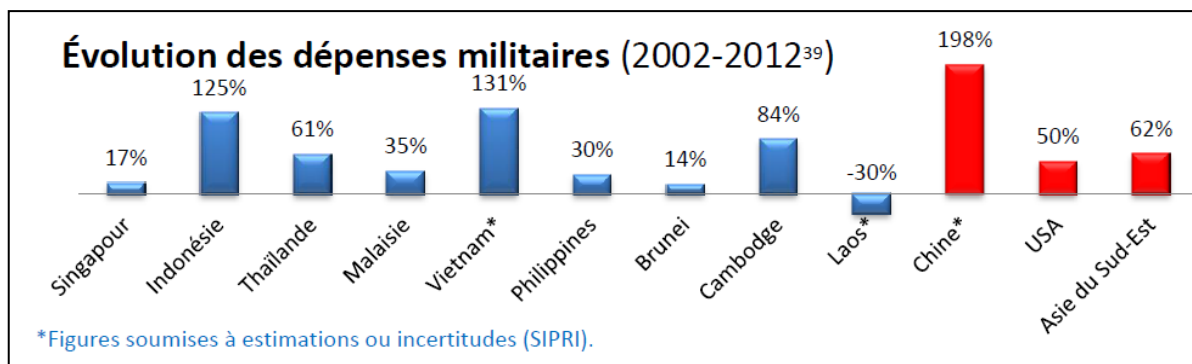
Selon un rapport de l'Assemblée nationale, « la France est une puissance à capacités et responsabilités globales et le pivot annoncé ne peut se concevoir uniquement sous l'angle économique⁶⁸ ». Cependant, il n'existe plus d'intérêts de sécurité directs de la France en Asie depuis le retrait des troupes françaises d'Afghanistan. La présence de camps d'entraînement djihadistes en Afghanistan et au Pakistan faisait de ces deux pays les bases de « flux potentiels » vers la France, et donc une zone d'intérêt majeur en termes de sécurité⁶⁹. Aujourd'hui, c'est la situation au Moyen-Orient, et notamment en Syrie, ainsi que les crises en Afrique qui constituent les priorités françaises. D'ailleurs, la première partie du discours d'ouverture de la Conférence des ambassadeurs de François Hollande en 2014 est entièrement consacrée aux crises dans lesquelles la France a un rôle à jouer. L'Asie n'y est pas mentionnée.

Cependant, la France est concernée à plusieurs titres par la situation sécuritaire en Asie. Outre la présence croissante de ressortissants français dans la région, la France est particulièrement sensible aux questions de non-prolifération et de liberté de navigation. L'exacerbation des tensions dans la région et la course aux armements à laquelle se livrent certains pays asiatiques poussent la France, et notamment le secteur de la défense, à être plus attentive à la situation géopolitique asiatique. En témoignent les *Livres blancs sur la défense et la sécurité nationale* de 2008 et de 2013, qui placent l'Asie comme zone d'intérêt stratégique majeur. Les rapports d'information parlementaires de juillet 2014 et de février 2015

⁶⁸ « Les émergents d'Asie du Sud-Est », rapport d'information, Assemblée nationale, février 2015.

⁶⁹ Entretien avec Monsieur F, diplomate, Paris, janvier 2015.

consacrent quant à eux l'Asie du Sud-Est comme zone géostratégique clé⁷⁰.



Source : Hellendorf Bruno, « Dépenses et transferts militaires en Asie du Sud-Est : une modernisation qui pose question », note d'analyse du GRIP, juin 2013.

La France n'en est pas moins concernée par la situation sécuritaire en Asie

La France n'est pas directement menacée par de potentiels conflits entre pays asiatiques. Néanmoins, tant sa présence dans la région (à travers ses territoires d'outre-mer) que son siège au Conseil de sécurité des Nations Unies « lui confèrent des responsabilités particulières en matière de défense et de sécurité en Asie-Pacifique »⁷¹.

Les territoires et les ressortissants français en Asie

La France est une puissance riveraine du Pacifique avec ses territoires en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna, en Polynésie française et à Clipperton. Elle est également présente dans l'océan Indien, au sud avec les îles de Mayotte, de la Réunion et les îles Éparses, à l'embouchure de l'océan au Nord-Ouest par sa présence militaire permanente aux Émirats arabes unis et à Djibouti.

62 % de sa zone économique exclusive se concentre dans le Pacifique, 24 % dans l'océan Indien. La protection de ces territoires et de leurs populations (500 000 dans le Pacifique, plus d'un million dans l'océan Indien) est une obligation pour le pays.

Par ailleurs, la communauté française en Asie-Océanie ne cesse de croître. Sa croissance annuelle est d'environ 9 %, contre une moyenne

⁷⁰ « Reprendre pied en Asie du Sud-Est », rapport d'information, Sénat, juillet 2014 et « Les émergents d'Asie du Sud-Est », rapport d'information, Assemblée nationale, février 2015.

⁷¹ « La France et la sécurité en Asie-Pacifique », ministère de la Défense, avril 2014.

mondiale de 3 ou 4 %⁷². Le nombre de ressortissants français établis en Asie-Pacifique a augmenté de 220 % au cours des vingt dernières années et est aujourd'hui presque équivalent à celui de la population française résidant en Afrique subsaharienne⁷³.

La liberté de navigation

70 % des échanges conteneurisés de marchandises des pays européens transitent par l'océan Indien, et il est prévu que 45 % des échanges mondiaux de marchandises par conteneurs concernent les échanges Europe-Asie en 2020⁷⁴. Toute crise ou conflit en Asie porterait de ce fait gravement atteinte aux intérêts commerciaux de la France.

Le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2013 indique que la France ne saurait rester neutre en cas de conflit dans la zone. « Pour notre pays, la stabilité de la zone asiatique et la liberté de navigation sont des priorités diplomatiques et économiques. Aux côtés de ses alliés, la France apporterait, en cas de crise ouverte, une contribution politique et militaire d'un niveau adapté ».

La première opération navale d'ampleur de l'Union européenne est d'ailleurs l'opération Atalante contre la piraterie, ce qui illustre l'importance que revêt l'océan Indien non seulement pour la France mais pour l'ensemble des pays européens.

La prolifération

En 2012, François Hollande ouvre le discours d'ouverture à la Conférence des ambassadeurs en rappelant que « la plus grave des incertitudes tient au risque de prolifération nucléaire et à ses conséquences ». Forte de trois puissances nucléaires non signataires du TNP, l'Asie est une zone prioritaire pour la non-prolifération.

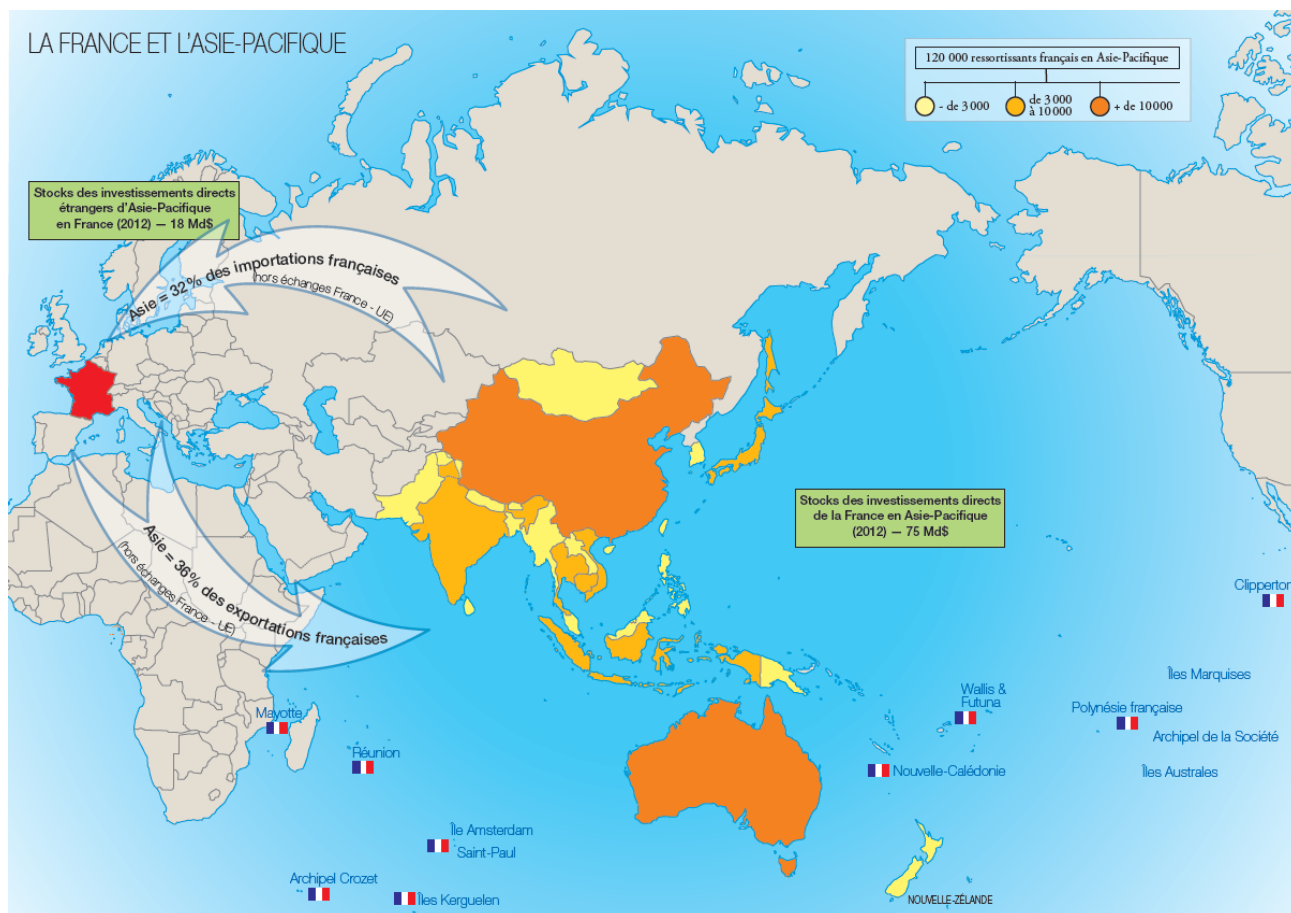
La France participe activement aux instruments internationaux mis en place pour lutter contre la prolifération nucléaire. Elle a d'ailleurs soutenu le vote des résolutions 1718 et 1874 du Conseil de sécurité des Nations Unies (octobre 2006 et juin 2009), résolutions qui imposent une série de sanctions économiques et commerciales à la Corée du Nord.

⁷² « La France en Asie-Océanie », ministère des Affaires étrangères, 2011.

⁷³ Laurent Lagneau, « Asie-Pacifique : La France doit être capable « d'agir militairement » face à une menace pouvant affecter sa sécurité », *Zone militaire*, avril 2014.

⁷⁴ « La France et la sécurité en Asie-Pacifique », ministère de la Défense, avril 2014.

La France et l'Asie Pacifique



Source : « La France et la sécurité en Asie-Pacifique », ministère de la Défense.

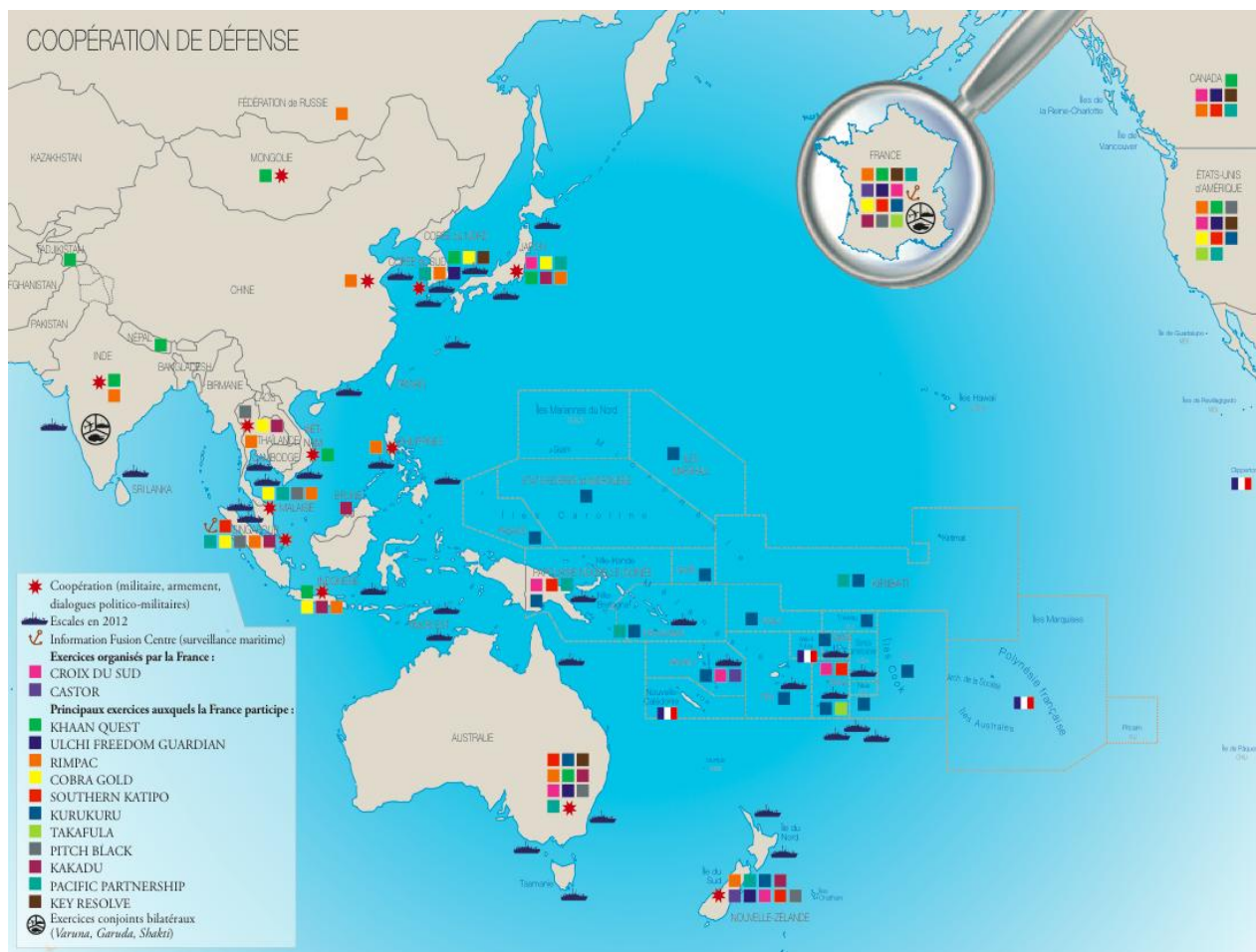
La France a néanmoins noué des relations de défense et de sécurité avec plusieurs pays asiatiques⁷⁵

La France a signé des partenariats stratégiques avec le Japon (1995, élevé au niveau ministériel en 2012), la Chine (1997), l'Inde (1998), l'Indonésie (2011), l'Australie (2012), Singapour (2012) et le Vietnam (2013). Elle a également construit une relation stratégique de défense étroite avec la Malaisie. Si chaque partenariat stratégique est spécifique et peut prendre des dénominations différentes selon le pays avec lequel il est noué, il implique la mise en place d'un cadre d'échanges reposant sur trois piliers : un dialogue politico-militaire, une coopération militaire et une coopération dans le domaine de l'armement⁷⁶.

⁷⁵ Voir Annexe 2 : « Liste informative des activités entreprises en matière de défense en Asie du Sud-Est par la France ».

⁷⁶ « La France et la sécurité en Asie-Pacifique », ministère de la Défense, avril 2014.

Les coopérations de défense de la France en Asie



Source : « La France et la sécurité en Asie-Pacifique », ministère de la Défense.

Sur le plan multilatéral, la France participe à la réunion des ministres de la défense du Pacifique Sud (South Pacific Defence Ministers' Meeting), au séminaire des chefs d'état-major des armées du Pacifique (USPACOM Chiefs of Defence Seminar), à la réunion annuelle des chefs du renseignement militaire d'Asie-Pacifique (APICC), ainsi qu'au Quadrilateral Defence Coordination Group qui regroupe les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande afin de coordonner l'effort de sécurité dans le Pacifique. À l'occasion du Shangri-La Dialogue de juin 2013, Jean-Yves Le Drian a en outre annoncé que la France envisageait une adhésion à l'accord ReCAAP de lutte contre la piraterie maritime, et une participation à ses activités en matière de sécurité maritime en Asie du Sud-Est⁷⁷.

L'action du ministère de la Défense élargit de fait, par les relations de coopération qu'il noue et renforce avec certains pays asiatiques, le champ de la politique asiatique de la France. Selon le

⁷⁷ *Ibid.*

ministre de la défense, Jean-Yves Le Drian, Paris entend marquer son intérêt pour les grands enjeux stratégiques de la région. Selon lui, « l'Asie-Pacifique est aujourd'hui une zone d'intérêt majeur » pour la France⁷⁸.

Une présence militaire dans le Pacifique et l'océan Indien

Le ministère de la Défense qualifie de « significative » la présence militaire française dans la région⁷⁹.

Plus de 2 500 militaires et civils de la défense sont présents dans le Pacifique, à travers les Forces armées en Nouvelle-Calédonie (FANC) et en Polynésie française (FAPF). En termes d'équipement, deux frégates de surveillance, trois patrouilleurs, quatre avions de surveillance maritime, quatre avions de transport tactique et une demi-douzaine d'hélicoptères y sont déployés.

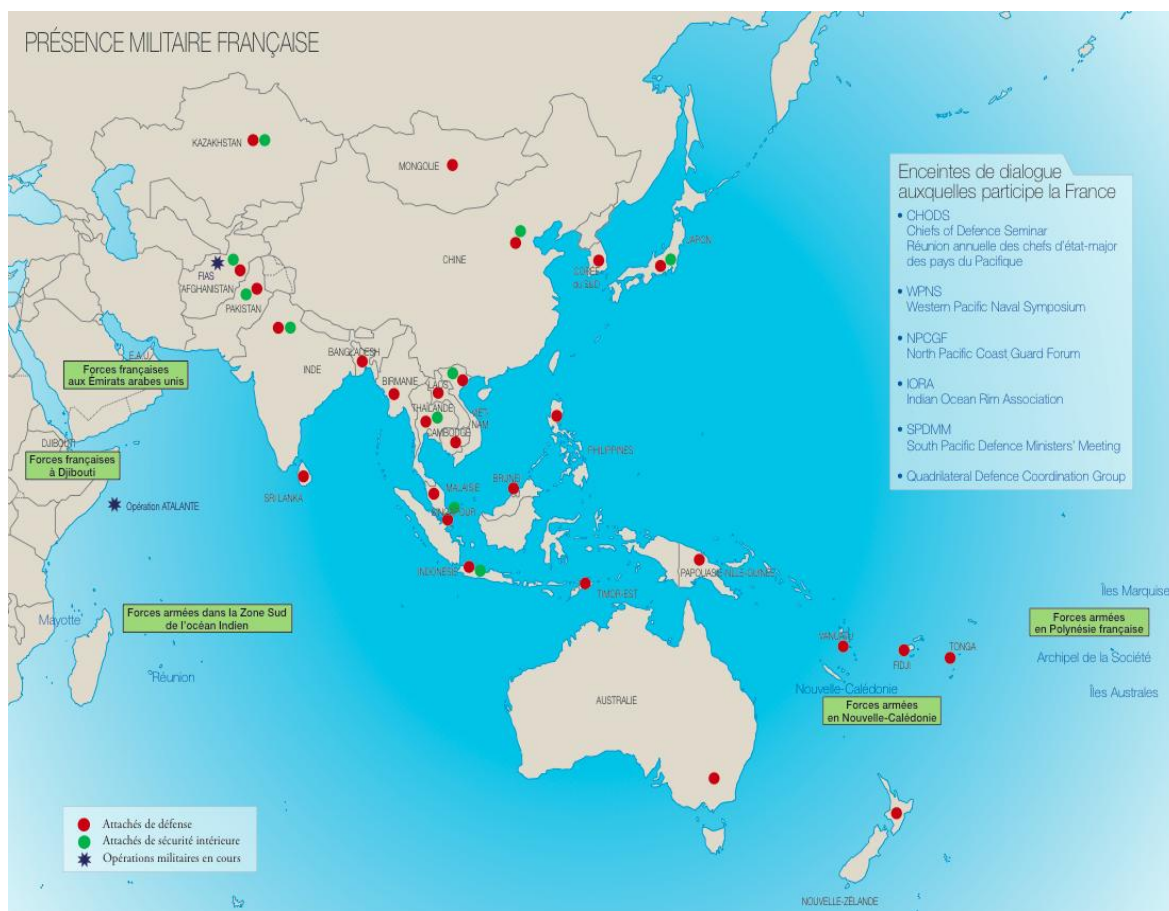
700 militaires sont affectés dans l'océan Indien, sans compter les 1 900 militaires présents à Djibouti, où la France dispose d'une base militaire. Sept avions de combat, huit hélicoptères et un avion de transport font partie du dispositif militaire français dans l'océan Indien.

En outre, la France peut s'appuyer sur un réseau dense de dix-huit attachés de défense accrédités dans la quasi-totalité des pays d'Asie, ainsi que sur une trentaine d'attachés de sécurité d'intérieur, présents dans 21 pays asiatiques.

⁷⁸ Discours prononcé à Singapour lors d'un forum consacré aux questions de sécurité régionale, juin 2012.

⁷⁹ « La France et la sécurité en Asie-Pacifique », ministère de la Défense, avril 2014.

La présence militaire française en Asie



Source : « La France et la sécurité en Asie-Pacifique », ministère de la Défense.

La France en Asie : un exportateur d'armes plutôt qu'un acteur de la sécurité régionale

La France, exportatrice d'armes dans la région

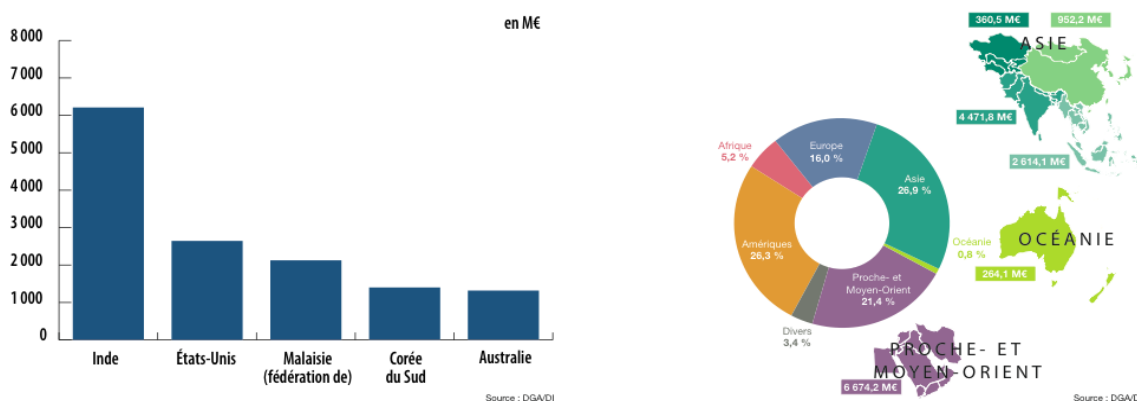
Quatrième exportateur mondial d'armements, la France contribue aujourd'hui à la modernisation de l'outil militaire et au renforcement des capacités de défense des pays asiatiques, qui représentent une part croissante des ventes d'équipements de défense français (27 % sur la période 2008-2012, 12 % sur la période 1998-2002)⁸⁰. En 2012, la moitié des 2,3 milliards d'euros d'exportations d'armements se serait ainsi réalisée en Asie⁸¹. De 2004 à 2013, l'Inde, la Malaisie, l'Indonésie, la Corée du Sud et la Chine font partie des vingt principaux clients de la France en matière d'armement⁸².

⁸⁰ *Ibid*

⁸¹ « Reprendre pied en Asie du Sud-Est », rapport d'information, Sénat, juillet 2014.

⁸² Rapport au Parlement sur les exportations d'armement de la France, 2014.

Principaux partenaires de la France en Asie-Pacifique en matière d'armements 2003-2012 et répartition géographique des prises de commandes françaises 2008-2012



Source : DGA/DI.

Mais le contexte géopolitique asiatique exerce une influence sur la politique française dans la région. Les offres de fournitures militaires aux Philippines, pour un montant espéré d'environ 1,5 milliard d'euros, ont par exemple suscité un vif agacement en Chine, qui a fait passer le message que pareille politique de soutien à l'armement d'États entretenant des conflits maritimes avec la Chine serait préjudiciable à la relation bilatérale⁸³.

Une présence stratégique qui reste finalement marginale

La présence militaire française semble n'être significative que dans le cadre des documents d'information diffusés par les ministères de la Défense et des Affaires étrangères⁸⁴. Au-delà de ces efforts de communication, une simple comparaison avec la présence militaire américaine en Asie-Pacifique permet de nuancer l'importance de la position française. Il manque donc à la France l'élément *hard power* nécessaire pour être considérée comme un véritable acteur dans la région, ses capacités militaires ne permettant pas une participation significative en cas de conflit⁸⁵. Sa capacité de projection militaire en Asie est en effet limitée, notamment dans un contexte de réduction budgétaire où les crédits militaires ne seront pas augmentés dans les prochaines années.

Par ailleurs, la France ne participe pas aux structures de dialogue que sont l'ADMM+ (*ASEAN Defence ministers meeting*) et l'EAS (*East Asia Summit*). Ces enceintes sont pourtant des lieux de dialogue stratégique particulièrement importants en Asie du Sud-Est.

⁸³ Natalie Nougayrède, 2012, *op. cit.*

⁸⁴ Entretien avec Monsieur G, représentant du ministère de la Défense, Paris, février 2015.

⁸⁵ Entretien avec Monsieur E, chercheur, Paris, novembre 2014.

L'intérêt que la France avait à participer à l'ADMM+ a été exprimé au plus haut niveau dès les entretiens à Vientiane en marge du sommet de l'ASEM en 2012, et lors d'une conférence de presse conjointe du Premier ministre avec le Premier ministre vietnamien en septembre 2013. Mais cet intérêt n'a pas trouvé d'écho favorable parmi les pays membres de ces instances. Pour ces derniers en effet, la France n'est pas un pays asiatique, et ne peut de ce fait être considéré comme acteur régional⁸⁶. La France n'est donc pas considérée comme partenaire de choix dans la région⁸⁷. Les instances de coopération technique, à l'instar des instances de coopération maritime ou de l'accord FRANZ, représentent aujourd'hui l'échelon sur lequel la France peut s'appuyer pour jouer un rôle dans la région. Le mythe de la France comme pays du Pacifique doit donc être dépassé, car du point de vue asiatique, il est faux⁸⁸.

En outre, de nombreux observateurs relèvent un problème d'approche de l'Asie dans les milieux français de la diplomatie et de la défense. Au Shangri-La Dialogue de mai 2008, le ministre de la Défense Hervé Morin présente le *right of pursuit* (droit de suite ou de poursuite) invoqué par les forces françaises contre les pirates en Somalie comme modèle pour les détroits de Malacca. Or si un tel raisonnement aurait pu être accepté par l'Inde qui défend sa lutte contre le terrorisme au-delà de sa frontière avec le Pakistan, il a choqué les pays de l'ASEAN qui considèrent la défense de la souveraineté nationale comme primordiale⁸⁹.

Malgré une certaine présence, la France ne semble ainsi pas en mesure d'exercer une réelle influence dans la région. « En Asie, les Européens n'existent pas », constatent les milieux français de la défense. « Il y a une perception que notre place n'y est pas naturelle. Tout reste à bâtir. S'agissant des tensions en mer de Chine méridionale, à aucun moment le rôle de la France ne peut être de prendre position⁹⁰. » De plus, la plupart des pays asiatiques, à l'exception peut-être de l'Inde, ont peu d'intérêt dans la présence française à Djibouti ou dans ses actions contre la piraterie dans l'océan Indien⁹¹. L'océan Indien n'est pas l'Asie de l'Est, et les déclarations françaises présentant ces actions comme une contribution pertinente à une politique asiatique ne sont pas convaincantes⁹². Par ailleurs, le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2013 ne fournit, selon un fonctionnaire du ministère de la Défense, aucune garantie d'engagement opérationnel.

⁸⁶ Entretien avec Monsieur G, représentant du ministère de la Défense, Paris, février 2015.

⁸⁷ « Reprendre pied en Asie du Sud-Est », rapport d'information, Sénat, juillet 2014.

⁸⁸ Entretien avec Monsieur G, représentant du ministère de la Défense, Paris, février 2015.

⁸⁹ François Godement, 2014, *op. cit.*

⁹⁰ Natalie Nougayrède, 2012, *op. cit.*

⁹¹ François Godement, 2014, *op. cit.*

⁹² *Ibid.*

La France a-t-elle les moyens nécessaires pour peser en Asie ?

Un décalage entre ambitions et moyens ?

La singularité de la position française en déclin

La force de la France, qui lui permettait de se démarquer des autres pays européens aux yeux des pays asiatiques, résidait dans sa capacité à représenter une alternative à la politique étrangère américaine. Son rejet de l'intervention militaire en Irak en 2003 ainsi que son soutien à une réforme du Conseil de sécurité de l'ONU, appuyant notamment la candidature de l'Inde et du Japon, ou encore sa coopération avec l'Inde sur le nucléaire civil et la signature du partenariat stratégique en 1998 ont rendu sa position singulière. Comme l'indique Alice Ekman à propos de la perception de la France par la Chine, « la France est également perçue par Pékin comme un des principaux défenseurs européens d'une approche multipolaire des relations internationales, qui serait plus proche de celle de la Chine, et capable de contrebalancer à terme celle des États-Unis. Cette proximité théorique est d'importance secondaire alors que la diplomatie chinoise demeure avant tout pragmatique, mais elle contribue de temps à autre selon les dossiers à renforcer l'intérêt de la France aux yeux de la Chine⁹³ ». Le virage atlantiste opéré sous la présidence de Nicolas Sarkozy, symbolisé par la réintégration de la France dans le commandement intégré de l'OTAN, ainsi que la hiérarchisation géographique des zones d'intérêt pour la politique étrangère française laissent cependant une place de plus en plus réduite à une politique asiatique singulière. La position de la France sur la scène internationale perd ainsi de son prestige. Elle n'est plus considérée comme un « pont entre les nations », ni comme une porte d'entrée vers l'Europe pour les pays émergents.

Une vision idéaliste de la politique étrangère française ?

Pour un nombre croissant d'observateurs, le temps où la France pouvait mener une politique étrangère seule est révolu. Entre politique de grande puissance et réalité des moyens, l'écart serait finalement

⁹³ Alice Ekman, « Quelle importance la Chine accorde-t-elle à la France ? », *op. cit.*

trop important. Or, la France s'est toujours considérée comme une puissance de projection, pour reprendre la typologie établie par Frédéric Charillon⁹⁴. Porteur d'un certain modèle, l'hexagone défend une vision globale, et non plus seulement régionale, de sa politique étrangère, s'appuyant sur des valeurs qui seraient universelles et considérant qu'une présence sur la scène internationale sert éminemment les intérêts nationaux. Si pour certains un changement de paradigme est nécessaire, cette vision est encore visible aujourd'hui. Dans le discours d'ouverture à la Conférence des ambassadeurs de 2014, François Hollande, après avoir énuméré les crises au Moyen-Orient, en Ukraine et en Afrique de l'Ouest, déclare : « La France est consciente de l'extrême gravité de ces menaces. Face à elles, elle ne peut pas rester indifférente ou spectatrice. Ce ne serait pas conforme à son histoire, encore moins à notre statut de membre permanent du Conseil de sécurité. Ce ne serait pas compatible avec notre intérêt bien compris et avec notre vocation de grand pays porteur de valeurs. Tel est le sens de notre politique extérieure : agir pour la paix et la sécurité du monde ».

Cette dimension de la politique étrangère française, fantasmagorique pour certains, n'est pourtant pas irréaliste. Membre du Conseil de sécurité de l'ONU, dotée de la puissance nucléaire et seul pays européen avec de telles capacités de projection militaire, la France est reconnue comme interlocuteur primordial en Europe. Cependant, une vision dite réaliste inscrit les moyens français dans un contexte plus restreint, où l'Europe et son voisinage proche (Est et Sud) sont les seules zones où la France peut exercer une réelle influence. Le rapport d'information de l'Assemblée nationale de février 2015 appelle par exemple la France à s'affirmer comme une « puissance moyenne mais à capacités et responsabilités globales⁹⁵ ».

⁹⁴ Frédéric Charillon, « Peut-il encore y avoir une politique étrangère de la France ? », *Politique étrangère*, n° 4/2002.

⁹⁵ « Les émergents d'Asie du Sud-Est », rapport d'information, Assemblée nationale, février 2015.

Un manque de pragmatisme français ? L'exemple de la politique asiatique de l'Allemagne

La formulation de la politique asiatique allemande (*Asien Politik*) remonte à 1993. Elle cherche à renforcer les implantations des entreprises allemandes en Asie et définit un cadre d'action qui dégage cinq domaines prioritaires pour le développement du pays dans la région. Par comparaison, elle est donc à la fois plus précoce et plus lisible que la politique asiatique française.

La réflexion sur la politique étrangère en Asie est plus poussée en Allemagne qu'en France⁹⁶. Elle a mené à une réadaptation de la politique asiatique allemande au début des années 2000, politique qu'Olivier Guillard nomme l'*Asien Politik* « post-11 septembre 2001 »⁹⁷.

Cette nouvelle orientation régionalise l'Asie en trois sous-ensembles distincts : l'Asie orientale (Chine, Japon, péninsule coréenne), l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'Asie du Sud (sous-continent indien). En France, cette régionalisation manque. Le ministère des Affaires étrangères se réfère à l'Asie-Océanie quand le ministère de la Défense s'intéresse à l'Asie-Pacifique, et le concept de l'Indo-Pacifique intéresse assez peu.

L'approche de l'Allemagne est essentiellement économique, quand la politique asiatique de la France a longtemps butté sur la question des droits de l'homme. Cette question est d'autant plus délicate en ce qui concerne la Chine, car l'opinion publique française y est sensible. « Les dirigeants français [...] doivent composer avec cette composante «sinosceptique» de leur opinion, notamment sur la question du Tibet⁹⁸. » À une approche pragmatique allemande correspond ainsi une certaine vision « idéaliste » française.

En 2007, l'Allemagne rompt avec le positionnement sinophile de sa politique asiatique. Les relations entre Berlin et Pékin se sont crispées à la suite de l'audience accordée par Angela Merkel au Dalaï-lama. L'Allemagne se tourne alors vers l'Inde, qui devient son quatrième partenaire commercial dans la région (après la Chine, le Japon et la Corée du Sud). En 2011, les échanges entre les deux pays ont atteint 18,3 milliards d'euros, contre 7,6 milliards entre la France et l'Inde la même année. Mais la Chine reste un partenaire important pour l'Allemagne : sa part de marché représente aujourd'hui 5,33 %, contre 1,27 % pour la France⁹⁹.

⁹⁶ Entretien avec Monsieur B, diplomate, Paris, décembre 2014.

⁹⁷ Olivier Guillard, « L'Allemagne et l'Asie », *Revue internationale et stratégique*, n° 2/2009.

⁹⁸ Olivier Guillard cité par Rémi Duchemin dans « Hollande se tourne vers l'Asie », *Europe 1*, novembre 2012.

⁹⁹ Olivier Guillard, 2009, *op. cit.*

Ainsi, l'Allemagne est mieux implantée en Asie que la France. Ses entreprises bénéficient d'un soutien à l'export qui manquait jusqu'à aujourd'hui aux PME françaises. En outre, la politique asiatique allemande continue d'être particulièrement vigoureuse. L'Indonésie a par exemple reçu trois visites d'Angela Merkel en cinq ans, lorsqu'elle attend encore celle de François Hollande. Selon Alice Ekman, la Chine accorde aujourd'hui plus d'importance à l'Allemagne qu'à la France. Ainsi, il existe entre les deux pays « une asymétrie croissante de l'accès aux autorités chinoises, de l'accès à l'information (Pékin informe souvent l'Allemagne en premier), ou encore de l'intérêt des médias et des chercheurs chinois pour chaque pays. Aujourd'hui, l'Allemagne, premier investisseur européen sur le marché chinois, est de loin le pays européen le plus important aux yeux de la Chine¹⁰⁰ ». Les moyens déployés par l'Allemagne dans la région sont ainsi beaucoup plus importants que ceux de la France, et la différence de poids entre les deux pays est visible¹⁰¹.

Quel avenir pour la politique asiatique de la France ?

Un certain refus de considérer les intérêts de la France comme liés à ceux de l'Asie

Par ailleurs, à l'éloignement géographique de l'Asie s'ajoute une certaine méconnaissance du continent¹⁰², et un certain refus de considérer les intérêts français comme liés à ceux de l'Asie. Selon un chercheur, les intérêts de la France en Asie ne sont que de deux ordres : un intérêt général dans un premier temps, intérêt « de puissance » à la stabilisation géopolitique de la région, et un intérêt économique dans un second temps. Le reste ne serait que des « poussières d'intérêt¹⁰³ ». Selon un autre observateur, la France ne peut pas exercer de politique étrangère en Asie, et n'a pas d'intérêt à le faire¹⁰⁴. Le discours de Phnom Penh et la reconnaissance de la Chine en 1964 seraient les dernières expressions d'une véritable politique étrangère française en Asie. Ne disposant pas de l'élément *hard power* dans la région, cette dernière se réduirait à l'aspect économique, qui consiste à « aller chercher des contrats ». C'est ainsi

¹⁰⁰ Alice Ekman, « Quelle importance la Chine accorde-t-elle à la France ? » *op. cit.*

¹⁰¹ Entretien avec Monsieur H, ambassadeur en poste en Asie, décembre 2014.

¹⁰² *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, 2008, disponible à l'adresse : www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000341/0000.pdf.

¹⁰³ Entretien avec Monsieur A, chercheur, Paris, novembre 2014.

¹⁰⁴ Entretien avec Monsieur E, chercheur, Paris, novembre 2014.

que la politique étrangère française en Asie serait celle, finalement, « de LVMH¹⁰⁵ ».

L'idée selon laquelle la France ne peut plus mener une politique étrangère de grande puissance n'est pas nouvelle. « Si je pouvais définir une politique asiatique pour la France, je dirais qu'elle ne doit pas être, comme le général de Gaulle l'avait faite, une politique de grande puissance. Nous n'en avons pas les moyens. Tout ce que nous pouvons, c'est chercher à exprimer certaines aspirations des peuples asiatiques¹⁰⁶. » C'est ce que François Hollande cherche à faire en soutenant la candidature de l'Inde et du Japon au Conseil de sécurité de l'ONU.

Plus généralement, parler de « pivot » vers l'Asie semble à plusieurs observateurs ne pas avoir de sens, notamment lorsqu'il n'est pas soutenu par une réallocation significative de moyens dans la région. D'ailleurs, si le *Livre blanc de la défense* de 2008 accordait une place prépondérante aux enjeux posés par l'émergence de l'Asie comme nouveau centre de gravité géostratégique, celui de 2013 ne mentionne l'action de la France dans la région qu'en l'associant à celle de ses partenaires, l'Union européenne et les États-Unis. Les recommandations de 2008 pour une présence militaire accrue dans la région depuis l'océan Indien ont été abandonnées. La position de la France dans la région est donc aujourd'hui plus celle d'un pays exportateur d'armes que celle d'un acteur régional, notamment parce qu'il lui manque un véritable positionnement géopolitique.

L'avenir de la nouvelle approche diplomatique française en Asie apparaît incertain

Selon certains observateurs, le « pivot » français vers l'ensemble des pays asiatiques doit beaucoup à l'entourage de François Hollande, et notamment à ses anciens conseillers diplomatiques feu Paul Jean-Ortiz et Christian Lechervy¹⁰⁷. À l'inverse, Laurent Fabius, qui exerce aujourd'hui une grande influence sur la politique étrangère de la France¹⁰⁸, soutient une approche différente : il aurait tendance à privilégier les aspects économiques et la relation avec la Chine au détriment d'une vision d'ensemble de la région¹⁰⁹. La simplification des visas touristiques pour les Chinois est une illustration de cette tendance, même si elle doit être étendue à d'autres pays de la région, notamment à l'Inde, dans les prochains mois. Or, le « sinocentrisme » persistant de la politique étrangère française en Asie est mal perçu par les autres pays de la région¹¹⁰. L'erreur de la politique étrangère en

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ Henri Froment-Meurice, *Vu du Quai. Mémoires, 1945-1983*, Paris, Fayard, 1998.

¹⁰⁷ Entretien avec Monsieur C, diplomate, Paris, novembre 2014.

¹⁰⁸ Entretien avec Madame B, chercheur, novembre 2014.

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ Entretien avec Madame A, diplomate, représentante d'un pays asiatique, Paris, novembre 2014.

Asie réside ainsi justement dans le fait de limiter la relation franco-asiatique à la Chine¹¹¹.

Il n'en reste pas moins que Laurent Fabius semble considérer les pays asiatiques uniquement sous le prisme de la diplomatie économique, qui s'adresse également à l'ensemble des pays émergents¹¹². Or, le remaniement ministériel d'avril 2014 ainsi que le renforcement de la tutelle du ministère des Affaires étrangères (MAE) sur les agences françaises représentent un « recentrage sec » des moyens de la politique étrangère française autour du MAE¹¹³, accentuant encore l'importance de son rôle et de celui de Laurent Fabius dans la mise en place de la politique asiatique de la France. Par ailleurs, François Hollande n'ayant pas exprimé de conviction personnelle forte sur la priorité à accorder à l'Asie (cette idée était absente de son programme en tant que candidat à l'élection présidentielle), l'avenir du « pivot » vers l'Asie à la française, semble, dans ce contexte, bien incertain.

Malgré tout, la France a besoin d'une politique en Asie-Pacifique qui ne se réduit pas à une attention portée à deux ou trois pays de la région, ne serait-ce que quantitativement pour les votes au sein de l'ONU, et qualitativement car les acteurs asiatiques pèsent sur un nombre croissant de dossiers, à l'instar de la Chine sur le dossier du nucléaire iranien. « Pour un pays attaché à une tradition de diplomatie mondiale, l'Asie du Sud-Est ne peut être négligée tant elle recèle d'enjeux¹¹⁴. » L'Asie est ainsi primordiale pour la France en tant qu'élément de sa politique globale.

¹¹¹ Entretien avec Monsieur B, diplomate, Paris, novembre 2014.

¹¹² Entretien avec Laurent Fabius, « La France dans la bataille de la diplomatie économique », *op. cit.*

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ « Les émergents d'Asie du Sud-Est », rapport d'information, Assemblée nationale, février 2015.

Conclusion

La présidence de François Hollande marque un renouveau dans l'attention portée à l'Asie. Zone prioritaire dans le cadre de la diplomatie économique, elle représente également un enjeu stratégique pour la France dans le cadre du positionnement géopolitique global du pays. La politique française à l'égard des pays de la région est redynamisée à travers un rythme historique de visites permettant d'approfondir les liens entre la France et l'ensemble des pays asiatiques, dont certains n'avaient jusqu'alors pas été considérés à la hauteur du potentiel qu'ils représentent pour la France, à l'instar de l'Indonésie.

La France n'est pas la seule en Europe à avoir engagé un « pivot » vers l'Asie. Le Royaume-Uni a également déclaré faire de la région une nouvelle priorité de politique étrangère¹¹⁵. La réouverture de l'ambassade britannique au Laos en 2012, l'intention d'ouvrir huit nouveaux postes diplomatiques en Asie ainsi que le déploiement d'employés supplémentaires dans les représentations diplomatiques existantes sont des signes de cette nouvelle politique¹¹⁶. Si pour certains le « pivot » britannique a l'égard de l'Asie reste majoritairement déclaratoire comparé au « pivot » français¹¹⁷, d'autres voient dans ces deux évolutions de politique étrangère le socle d'une politique européenne en devenir¹¹⁸. En effet, si ni la France ni le Royaume-Uni ne disposent des moyens nécessaires pour peser en Asie, seule l'Union européenne pourrait devenir un acteur pertinent dans la région. La possibilité pour la France d'exercer une réelle politique asiatique résiderait donc dans le cadre européen. Selon Laurent Fabius, la France doit « inscrire [son] ambition diplomatique dans le contexte européen. Seule l'Europe possède la taille critique ; seule l'UE peut nous permettre de parler d'égal à égal avec les États-Unis et la Russie aujourd'hui, la Chine et l'Inde demain¹¹⁹ ».

Plusieurs observateurs parlent déjà de « pivot européen » vers l'Asie¹²⁰. Développer une « stratégie asiatique » serait crucial pour

¹¹⁵ Anna di Mattia et Julia M. Macdonald, « An Anglo-French "Pivot"? The Future Drivers of Europe-Asia Cooperation », *Policy Brief*, GMF, août 2014.

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ François Godement, 2014, *op. cit.*

¹¹⁸ Anna di Mattia et Julia M. Macdonald, 2014, *op. cit.*

¹¹⁹ Laurent Fabius, « Diplomatie française : passer de la posture à la stratégie », *Revue internationale et stratégique*, n° 1/2004.

¹²⁰ Nicola Casarini, « The European "Pivot" », *Issue Alert*, European Union Institute for Security Studies, mars 2013.

sécuriser l'avenir économique de l'Europe¹²¹. L'Union européenne détient aujourd'hui le monopole des négociations commerciales d'importance dans la région, et joue de ce point de vue un rôle irremplaçable. Elle a mis en place un accord de libre-échange avec la Corée du Sud et Singapour, et mène des négociations pour des accords semblables avec l'ASEAN et certains de ses pays membres, ou encore avec l'Inde et le Japon. Selon certains, elle serait amenée à mener une politique dépassant le simple cadre commercial. Un diplomate juge ainsi le conflit en Afghanistan comme la dernière décision nationale, les initiatives des pays membres étant peu à peu condamnées à s'effacer devant la politique de l'Union européenne¹²². Cette dernière a d'ailleurs exprimé le souhait de renforcer ses liens politiques avec l'Asie, en proposant notamment la mise en place d'un dialogue sur les droits de l'homme et sur la transparence fiscale et budgétaire, ainsi qu'un agenda pour les questions de prolifération nucléaire. Le projet européen de système de positionnement par satellite, Galileo, est d'ailleurs développé en coopération avec la Chine, l'Inde et la Corée du Sud. La coopération de l'UE au sein de l'*ASEAN Regional Forum* (ARF) cherche à promouvoir une architecture sécuritaire en Asie, et l'Union a signé le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est en juin 2012. La position « neutre » de l'Union lui a par ailleurs permis d'obtenir l'accord de la Corée du Nord pour installer des ONG européennes sur son territoire, ou encore de créer un *Peace Center* en Birmanie. Selon certains observateurs, l'Union européenne contribue à la stabilité régionale en Asie (elle est par exemple membre de l'Organisation de développement énergétique coréenne)¹²³.

Cependant, l'Union européenne est aujourd'hui incapable de formuler une véritable politique étrangère, tant les voix nationales divergent en son sein. Si certains diplomates asiatiques souhaitent un rôle accru de l'Europe en Asie en matière de sécurité¹²⁴, l'Union européenne ne semble pas en mesure de répondre à cet appel. L'échec du projet de politique de défense commune en 1954 n'a jamais été dépassé, et dans un contexte économique déprimé, les enjeux de défense ne deviendront sans doute pas prioritaires dans les années à venir. La puissance de l'Union européenne serait donc celle d'une puissance normative, c'est-à-dire capable de créer des normes internationales pouvant être diffusées¹²⁵. Dès lors, le « pivot européen » correspondrait plus à des problématiques de *soft power* que de *hard power*¹²⁶. La création de l'ASEM n'a cependant pas suffi à instaurer les bases d'une nouvelle coopération entre pays européens

¹²¹ Anna di Mattia et Julia M. Macdonald, 2014, *op. cit.*

¹²² Entretien avec Monsieur C, diplomate, Paris, novembre 2014.

¹²³ Nicola Casarini, 2013, *op. cit.*

¹²⁴ Edouard Pfimlin, « Shinzo Abe en Europe pour renforcer les liens stratégiques avec l'UE », *Le Monde*, mai 2014.

¹²⁵ Zaki Laïdi, « Peut-on prendre la puissance européenne au sérieux ? », *Les Cahiers européens de Sciences Po*, n° 5/2005.

¹²⁶ Nicola Casarini, 2013, *op. cit.*

et pays asiatiques¹²⁷. L'ASEM a finalement davantage permis de faciliter les rencontres bilatérales organisées en marge de ses sommets plutôt que fournir les bases d'une politique asiatique européenne. En outre, aucune réalisation concrète ne lui est directement imputable, mis à part la Fondation Asie-Europe en 1997, qui est, selon un diplomate français, devenue une « coquille vide¹²⁸ ».

En outre, les États européens, et en premier lieu la France et le Royaume-Uni, semblent être réticents à abandonner une politique asiatique nationale au profit de l'Union européenne. Par exemple, l'Union européenne participe à l'*ASEAN Regional Forum* depuis sa création en 1994. La France et le Royaume-Uni ont présenté des candidatures séparées en 1995, candidatures qui ont d'ailleurs été refusées. Cette réticence semble contre-productive dans la mesure où si seule l'Europe compte en Asie, c'est au sein de l'Union qu'il faut envisager une réelle politique asiatique. Mais un manque de coordination empêche les pays européens de s'entendre sur une position commune, même commerciale. En témoigne par exemple la « compétition » entre pays européens pour remporter les contrats asiatiques¹²⁹. Afin d'élargir la réflexion sur la politique étrangère française en Asie, il conviendrait ainsi d'interroger son imbrication avec celle de l'Union européenne, ainsi qu'avec celle des États-Unis, acteur majeur de la région.

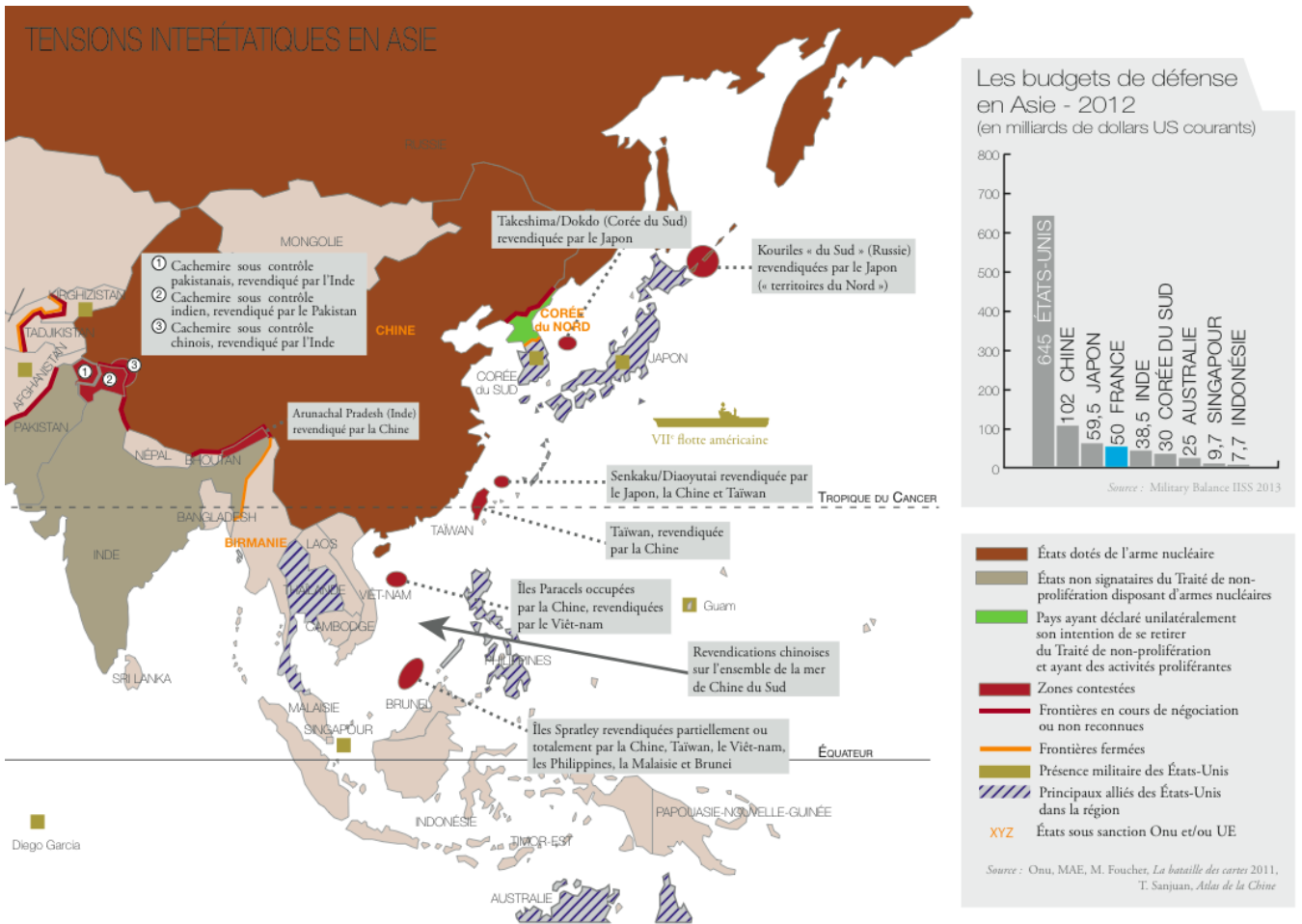
¹²⁷ Entretien avec Monsieur C, diplomate, Paris, novembre 2014.

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ François Godement, 2014, *op. cit.*

Annexes

Annexe 1 : Tensions interétatiques en Asie



Source : « La France et la sécurité en Asie-Pacifique », ministère de la Défense

**Annexe 2 : Liste informative des activités entreprises
en matière de défense en Asie du Sud-Est par la France**

	Dialogue sécurité	Accords de sécurité	Projets de sécurité financés par la France dans le pays	Attachés de défense résidents	Autres dispositifs en matière de défense
Birmanie	N/A	N/A	N/A	Non-résident (Bangkok)	N/A
Brunei	Comité de travail conjoint (Joint Defence Working Committee)	Accord intergouvernemental de coopération de défense signé le 25 février 1999	N/A	Non-résident (Singapour)	N/A
Cambodge	N/A	Accord intergouvernemental relatif à la coopération militaire technique signé le 25 février 1994 Convention de coopération triennale 2012-2014 signée le 11 octobre 2011	Formation des forces armées cambodgiennes (francophonie et OMP) Formation de la police et de la gendarmerie Projet régional Mékong (lutte contre trafics illicites et médicaments contrefaits)	Non-résident (Hanoi)	Stages à l'école de guerre (un officier) au cours d'état-major
Indonésie	IFDD (Indonesia France Defense Dialogue) Dialogue stratégique, coopération militaire, équipements de défense 1 ^{re} session avril 2013 Partenariat stratégique	Arrangement technique dans le domaine de la coopération de défense instaurant un dialogue, février 2012	N/A	Oui	Stages école de guerre, école application officiers, école d'état-major, IHEDN

	(2011)				
Laos	N/A	N/A	N/A	Non-résident (Hanoï)	N/A
Malaisie	Haut Comité de Défense Groupe interarmées avec trois dialogues EM (Air, Terre, Mer)	Accord intergouvernemental relatif à la coopération dans le domaine de la Défense (11 juin 1993)	Affectation de deux professeurs au sein de l'Université de défense	Oui	Stages à l'école de guerre et à l'école d'application des officiers de marine
Philippines	Comité conjoint de coopération dans le domaine de la défense Formation, Vente d'équipements, Transferts de technologie Dernière réunion en 2003	Arrangement relatif à la coopération dans le domaine de la défense (1994) Arrangement relatif aux échanges d'informations entre les chefs d'état-major de la Marine (29 septembre 1999)	N/A	Non-résident (Kuala Lumpur)	Formation des élites et participation aux sessions régionales de l'IHEDN (SIAMO et SIASE)
Singapour	Comité mixte constitué par : - quatre comités interarmées (réunion d'état-major annuelle) - un dialogue stratégique (DAS) - un comité armement (DGA) Partenariat stratégique	Accord intergouvernemental relatif à la coopération de défense et au statut de leurs forces (21 octobre 1998, entrée en vigueur 22 mai 2003)	Un poste d'expert permanent à vocation régionale (protection civile)	Oui	Formation (formation à l'école de Guerre, aux EESM de Saint- Cyr et dans les écoles spécialisées) Participation aux séminaires de l'IHEDN Échanges entre les écoles de Saint-Cyr Coëtquidan et ses homologues Délocalisation de l'école de

					pilote de chasse en France en 1998, basée à Cazaux
Thaïlande	Réunion d'état-major tous les 18 mois Comité de défense franco- thaïlandais	Accord intergouvernemental instaurant un mécanisme de dialogue et de coopération (février 2013)	Formation de militaires thaïlandais en France	Oui	N/A
Vietnam	Comité conjoint de défense (Haut Comité de Défense) Questions politico- militaires, coopération militaire, équipements de défense, établi en 2010 Partenariat stratégique signé en septembre 2013	Arrangement relatif aux relations dans le domaine de la défense, signé en juillet 1997 Arrangement technique relatif à la coopération dans le domaine de la défense signé en novembre 2009.	Formation d'élèves officiers au Vietnam	Oui	Coopération structurelle, élèves officiers à Saint-Cyr en 2013

Source : « Reprendre pied en Asie du Sud Est », rapport d'information, Sénat, juillet 2014.